



LES INDICATEURS SOCIAUX DANS LES AMÉRIQUES : LES DISPARITÉS ENTRE HOMMES ET FEMMES (1990- 2005)

Thomas Chiasson-LeBel

Février 2006



Université du Québec à Montréal
Pavillon Hubert-Aquin, Local A-1560
1255 rue St-Denis
Montréal (Québec) H2X 3R9
Tel : (514) 987 3000 # 3910
www.ceim.uqam.ca

Introduction.....	4
La situation générale.....	6
Tableau I : L'évolution de l'ISDH dans les Amériques : portrait d'ensemble des Amériques de 1992 à 2002 ^{a, b}	6
Tableau II : Évolution de la participation économique dans les Amériques présentée séparément pour les hommes, les femmes et les deux sexes réunis, à partir de quatre années de références (1990-1995-2000-2005) ^a	8
T.....	10
Tableau IV : Évolution de la proportion de femmes occupant un emploi dans un secteur non agricole par rapport à la population masculine pour les mêmes secteurs renforcés de valeurs calculées statistiquement, lorsque nécessaire. (1990 à 2003).....	11
Tableau V : Proportion du revenu des femmes par rapport à celui des hommes : données récentes entre 1991 et 2001.....	12
Indicateurs de disparité des sexes : situations nationales regroupées par accords régionaux de commerce.....	13
Les pays membres de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA).....	13
Tableau 1 a : Évolution de l'ISDH (irrégulière de 1990 à 2002)*.....	13
Tableau 1 b : Évolution de la participation économique présentée séparément pour chaque sexe, pour quatre années de références (1990-1995-2000-2005).....	13
Tableau 1 c : Évolution de la proportion de femmes occupant un emploi dans les secteurs non agricoles par rapport à l'ensemble des employé-e-s de ces secteurs.....	14
Tableau 1 d : Évolution de la moyenne des heures travaillées selon les sexes. ^a	14
Les pays membres du Marché commun centre-américain (MCCA).....	16
Tableau 2 a : Évolution de l'ISDH (irrégulière de 1990 à 2002)*.....	16
Tableau 2 b : Évolution de la participation économique présentée séparément pour chaque sexe, pour quatre années de référence (1990-1995-2000-2005).....	16
Tableau 2 c : Évolution de la proportion de femmes occupant un emploi dans les secteurs non agricoles par rapport à l'ensemble des employé-e-s de ces secteurs.....	17
Tableau 2 d : Évolution de la moyenne des heures travaillées selon les sexes.....	17
Les pays membres du Marché commun des Caraïbes (CARICOM).....	19
Tableau 3 a : Évolution de l'ISDH (irrégulière de 1990 à 2002)*.....	19
Tableau 3 b : Évolution du taux de participation économique présentée séparément pour chaque sexe, pour quatre années de référence (1990-1995-2000-2005).....	19
Tableau 3 c : Évolution de la proportion de femmes occupant un emploi dans les secteurs non agricoles par rapport à l'ensemble des employé-e-s de ces secteurs.....	20
Tableau 3 d : Évolution de la moyenne des heures travaillées selon les sexes.....	20
Les pays membres de la Communauté andine des nations (CAN).....	22
Tableau 4 a : Évolution de l'ISDH (irrégulière de 1990 à 2002)*.....	22
Tableau 4 b : Évolution de la participation économique présentée séparément pour chaque sexe, pour quatre années de références (1990-1995-2000-2005).....	22
Tableau 4 c : Évolution de la proportion de femmes occupant un emploi dans les secteurs non agricoles par rapport à l'ensemble des employé-e-s de ces secteurs.....	23
Tableau 4d : Évolution de la moyenne des heures travaillées selon les sexes.....	23
Les pays membres du Marché commun du Cône sud (MERCOSUR).....	25

Tableau 5 a : Évolution de l'ISDH (irrégulière de 1990 à 2002)*	25
Tableau 5 b : Évolution de la participation économique présentée séparément pour chaque sexe, pour quatre années de références (1990-1995-2000-2005).....	25
Tableau 5 c : Évolution de la proportion de femmes occupant un emploi dans les secteurs non agricoles par rapport à l'ensemble des employé-e-s de ces secteurs.....	26
Tableau 5 d : Évolution de la moyenne des heures travaillées selon les sexes.	26
Autres pays.....	28
Tableau 6 a : Évolution de l'ISDH (irrégulière de 1990 à 2002).*	28
Tableau 6 b : Évolution de la participation économique présentée séparément pour chaque sexe, pour quatre années de références (1990-1995-2000-2005).....	28
Tableau 6 c : Évolution de la proportion de femmes occupant un emploi dans les secteurs non agricoles par rapport à l'ensemble des employé-e-s de ces secteurs.....	29
Tableau 6 d : Évolution de la moyenne des heures travaillées selon les sexes.	29
Conclusion	31
ANNEXE 1 : Description des indicateurs.....	33
L'indicateur sexo-spécifique du développement humain (ISDH).....	33
Tableau I: Les observations constituant l'Indicateur sexo-spécifique de développement humain.....	34
Critère.....	34
Le taux de participation économique selon la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC).....	35
Les emplois effectués par des femmes en regard des objectifs du millénaire.....	35
Proportion du revenu des femmes par rapport à celui des hommes selon <i>Control Ciudadano</i>	36
Heures de travail.....	36
Bibliographie.....	38

Introduction

Le présent dossier est consacré aux indicateurs de disparité entre les hommes et les femmes par rapport à la participation économique. Les indicateurs compilés permettent de faire des observations diverses sur un même pays, en plus de faire des comparaisons entre pays. Le dossier présente d'abord un portrait général des Amériques après quoi il passe à l'analyse par groupe de pays, rassemblés selon leur appartenance à des accords de commerce régionaux.

Traiter des disparités entre les hommes et les femmes est un sujet fort large qui pourrait toucher à presque tous les domaines de l'activité humaine. En effet, on ne peut traiter de disparités sans mentionner que les inégalités économiques ne sont pas les seules dont souffrent les femmes à travers le continent. Il faudrait alors étudier également les disparités en regard de la violence, de l'accès à l'éducation, de la santé, etc. Ces différents éléments devraient faire partie d'un regard englobant portant sur les rapports entre les hommes et les femmes. C'est ainsi que la «violence particulière»¹ que subissent certaines femmes dans leur foyer s'inscrit dans le schéma plus large de la domination, mais cet aspect est difficile à lier à la disparité en tant que telle. En bref, même si les rapports entre les sexes se déclinent à plusieurs niveaux et de multiples façons dans nos sociétés, il n'en reste pas moins que les inégalités économiques demeurent un révélateur puissant des disparités qui prévalent.

Dans le cadre du présent dossier, les inégalités entre les hommes et les femmes ne seront pas abordées de façon globale. Seules les disparités en regard de la participation économique formelle² seront traitées, et encore, seulement celles qui sont observables à l'aide d'indicateurs ou de recensements statistiques que l'on retrouve pour l'ensemble des pays des Amériques. Les indicateurs qui seront ici compilés sont ceux qui répondent à deux critères principaux :

1. être disponibles pour le plus grand nombre de pays dans les Amériques;
2. être disponibles pour plusieurs années de façon à en observer l'évolution.

Cinq indicateurs principaux feront l'objet du dossier³. Les données seront présentées pour les 15 dernières années et pour le plus grand nombre de pays.

1. Le premier est l'indicateur sexo-spécifique du développement humain (ISDH)⁴ développé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Il compile des données sur l'espérance de vie, l'alphabétisation, la scolarisation et le revenu, séparément pour les hommes et les femmes. On retiendra comme brève explication que l'ISDH compile les écarts entre les hommes et les femmes en regard des mêmes facteurs que l'indice de développement humain (IDH). Plus il y a d'écart entre les hommes et les femmes, et plus l'indicateur est bas.

¹ L'expression « violence particulière » provient du texte de June Zeitlin et Doris Mpoumou : « No human security without gender equality », *Social Watch Report 2004*.

² L'épithète «formelle» est ici utilisée pour différencier la participation économique encadrée légalement de celle qui se fait dans l'informalité.

³ Une présentation plus complète des indicateurs apparaît en annexe au présent document.

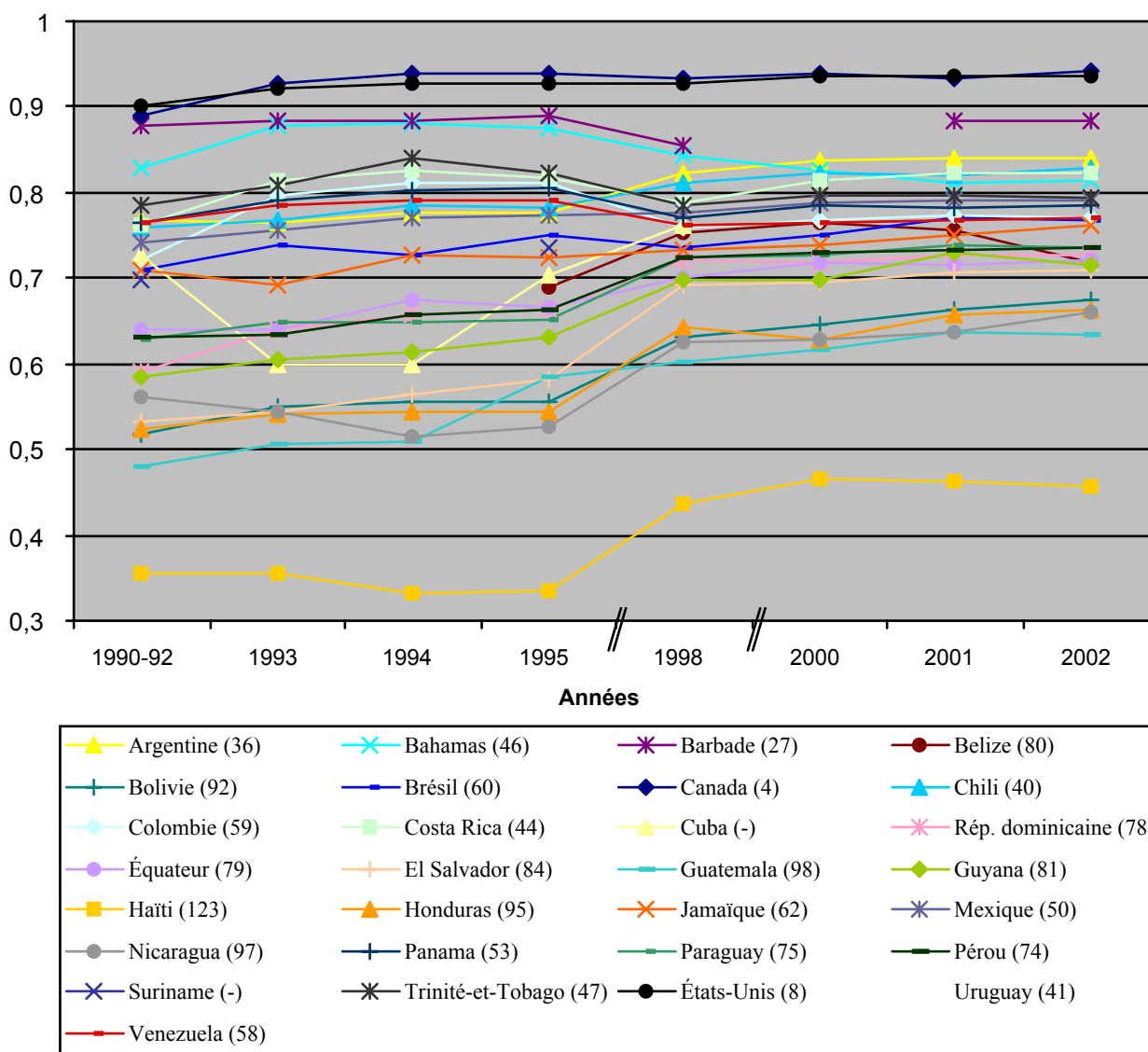
⁴ En anglais, cet indicateur est connu sous le nom de *Gender related development index (GDI)*.

2. Le second indicateur provient de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), et traite de l'inscription des femmes dans la population économique active. Il mesure la population qui travaille en plus de celle qui se cherche de l'emploi de façon active.
3. Le troisième indicateur est issu de la banque des «indicateurs du millénaire»⁵. Il donne la proportion d'emplois dans les secteurs non agricoles qui est occupée par des femmes.
4. Le quatrième indicateur n'est pas présenté pour les 15 dernières années, mais seulement pour l'une des 15 dernières années : la plus récente disponible pour chaque pays. Il s'agit du ratio entre le revenu des femmes et celui des hommes. Malgré sa faible disponibilité longitudinale, cet indicateur, compilé par l'organisation *Social Watch*, est particulièrement pertinent pour mettre en évidence l'ampleur des disparités économiques.
5. Enfin, le dernier indicateur est une compilation des moyennes d'heures travaillées hebdomadairement dans les Amériques. Il permet d'observer les modifications dans la quantité moyenne de temps que les femmes dédient au travail rémunéré.

⁵ Une brève présentation des «indicateurs du millénaire» apparaît en annexe au présent document, dans la section donnant plus de détails sur les différents indicateurs.

La situation générale

Tableau I : L'évolution de l'ISDH dans les Amériques : portrait d'ensemble des Amériques de 1992 à 2002^{a, b}



(Les chiffres entre parenthèses indiquent la position du pays dans le classement mondial pour l'ISDH en 2002)

- ATTENTION : Il manque les observations pour les années 1996, 1997 et 1999. Cependant, il est préférable de mettre les années à la suite les unes des autres pour avoir un portrait d'ensemble de l'évolution. Il ne faut donc pas se surprendre de la marge séparant 1995 et 1998, elle est artificiellement créée par le manque de données en question.
- Les données proviennent des sources suivantes : la majeure partie provient du site de l'organisation *Control ciudadano (Social Watch)*. Cependant, les données de 2002 sont extraites du «Rapport mondial sur le développement humain 2004» du PNUD, celles de 1998 sont extraites du Rapport mondial sur le développement humain 2000 du PNUD (à l'exception de la Barbade et de Cuba), et celles de 1990-92 proviennent du premier rapport où fut présenté l'ISDH à grande échelle, le Rapport mondial sur le développement humain 1995 du PNUD.

Ce tableau retrace l'évolution de la situation des disparités entre les hommes et les femmes dans les Amériques. Toutefois, l'ISDH étant proche parent de l'IDH, il est fort possible que les modifications des facteurs de développement comptabilisés par l'IDH soient les principaux responsables de cette faible augmentation, et que les disparités entre les hommes et les femmes n'aient pas beaucoup diminué. En effet, au cours des 25 dernières années, l'IDH suit une courbe légèrement ascendante pour tous les pays des Amériques, à l'exception des Bahamas et d'Haïti⁶. Ainsi, l'augmentation globale de l'espérance de vie, du taux d'alphabétisation ou encore du revenu global peut avoir pour effet d'augmenter l'ISDH sans que les disparités changent réellement. Il semble donc que ce tableau reflète principalement une stabilité des différences entre les hommes et les femmes. On peut par ailleurs constater que les pays à fort ISDH se maintiennent tout au haut du tableau. Ce sont surtout les pays à plus faible ISDH qui ont amélioré leur résultat par rapport à 1990, et ce, de façon plus marquée entre 1995 et 1998.

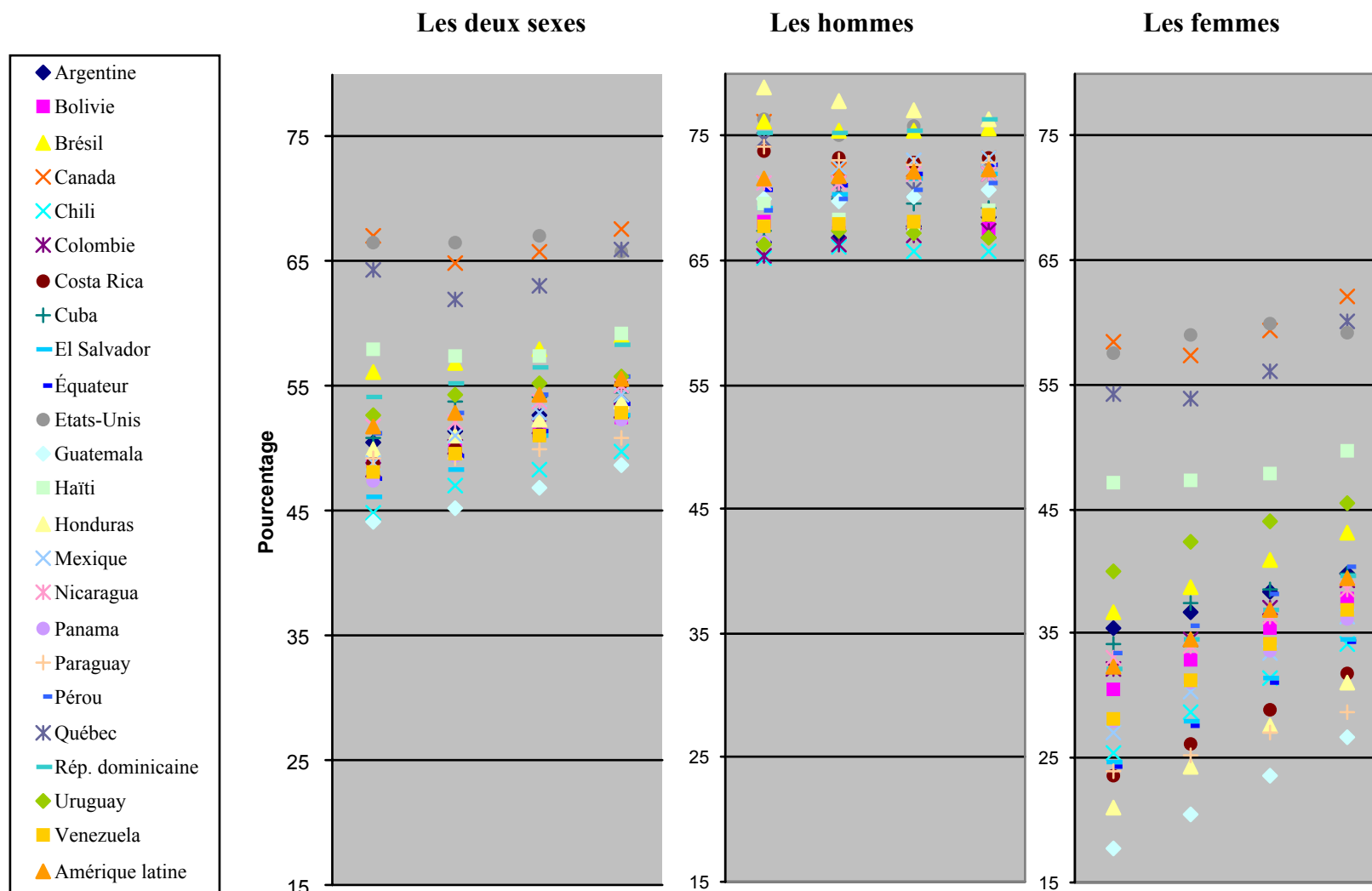
Toutefois, en plus de produire l'IDH et l'ISDH, le PNUD produit un classement des différents pays en fonction de ces indicateurs. Ainsi, on ordonne tous les pays en partant de celui qui obtient le résultat le plus élevé (qui reflète un meilleur développement ou de moindres inégalités entre les hommes et les femmes). En analysant ces classements généraux, on constate que les pays des Amériques ont de meilleures positions sous l'angle de l'ISDH que sous celui de l'IDH. Cependant, ce résultat est peut-être imputable au nombre plus faible de pays pour lesquels l'ISDH est disponible.

Par ailleurs, concernant la position d'Haïti dans le tableau, il est important de souligner que c'est essentiellement l'extraordinaire faiblesse d'ensemble du développement qui explique en bonne partie l'évolution de la courbe tout au bas du graphique. En effet, l'IDH de ce pays étant très bas, au départ toute amélioration s'en trouve alors amplifiée.

⁶ Les données sur l'IDH sont disponibles dans le document : PNUD, «Rapport sur le développement humain», Oxford /New York, Oxford University Press, 2002.

En ligne: http://hdr.undp.org/reports/global/2004/francais/pdf/hdr04_fr_HDI.pdf

Tableau II : Évolution de la participation économique dans les Amériques présentée séparément pour les hommes, les femmes et les deux sexes réunis, à partir de quatre années de références (1990-1995-2000-2005) ^a



a. Source : *Statistical Yearbook for Latin America and the Caribbean*, CEPALC, sauf les données pour les États-Unis et le Canada. Pour les États-Unis, les données proviennent du *Bureau of Labor Statistics*, les données sont alors la moyenne des 4 trimestres du *Labor force participation rate*. Les données de 2005 sont la moyenne des deux premiers trimestres. Pour le Canada, les données proviennent de Statistique Canada (Tableau 282-0002).

Des tableaux ci-dessus, on peut dégager trois tendances générales qui sont complémentaires. D'abord, pour les deux sexes combinés, il y a une croissance de la population active par rapport à l'ensemble de la population, c'est-à-dire qu'il y a une augmentation de la proportion des gens qui travaillent, ou qui sont aptes au travail et qui recherchent activement un emploi, par rapport à la population dans son ensemble. Notons toutefois que la population économiquement active représente rarement plus de 55 % de la population totale. De plus, cette augmentation ne se distribue pas de façon égale pour les deux sexes. Chez les hommes, la proportion active est stable ou régresse, alors qu'elle n'augmente que dans un nombre restreint de pays. Par contre, la part des femmes actives ne cesse de croître, et ce, de façon marquée dans tous les pays. Ainsi, l'augmentation de la population active provient d'une entrée plus importante des femmes sur le marché de l'emploi.

Ces tableaux reflètent également l'hétérogénéité de la situation des femmes dans les Amériques. Si les hommes de tous les pays ont des taux de participations semblables (entre 65 % et 77 %), les femmes ont des taux de participation qui oscillent énormément (entre 17 % et 62 %). Ainsi, même si la situation des femmes se transforme, elle reste très contrastée d'un pays à l'autre.

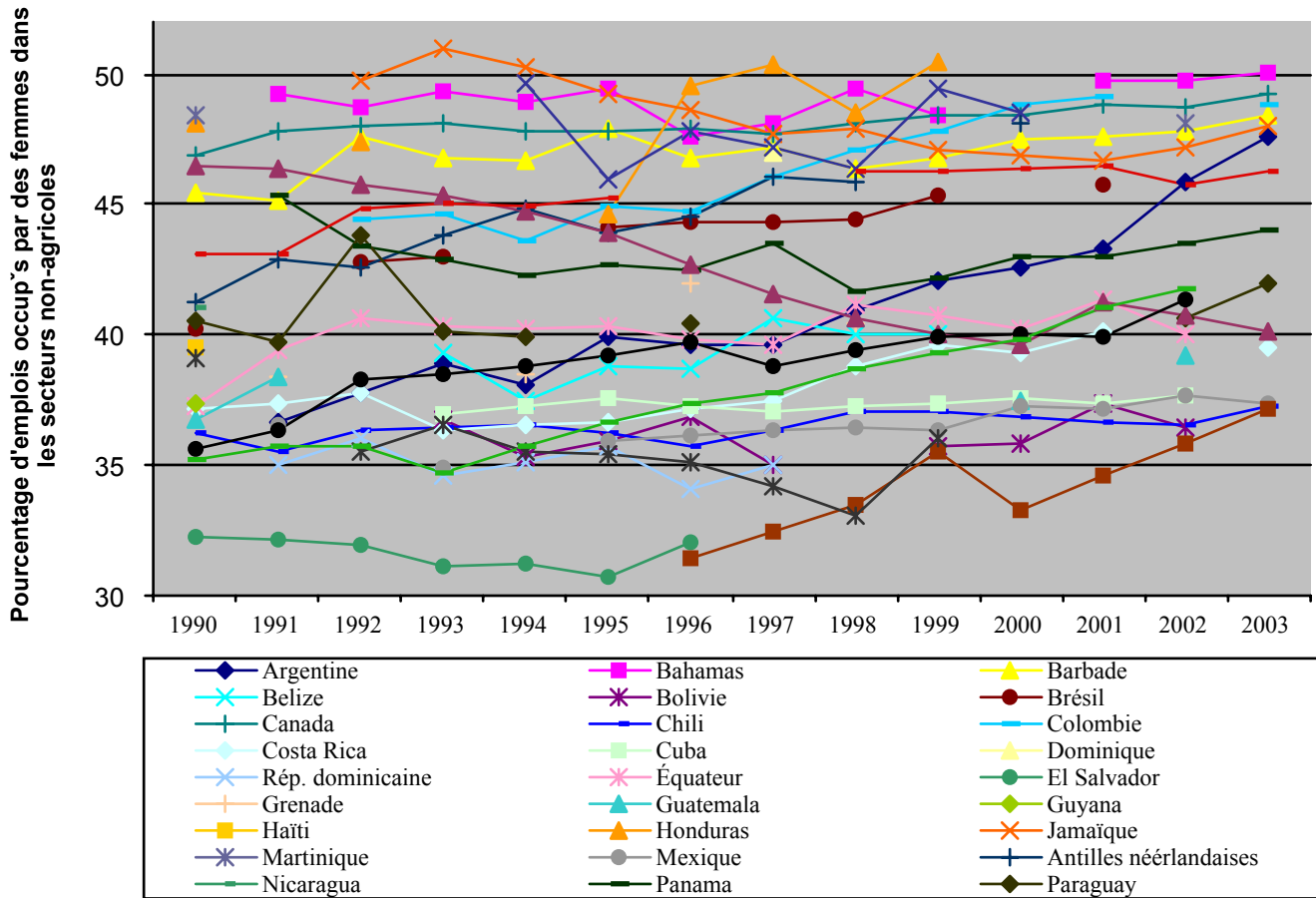
Il faut être prudent à la lecture de tels chiffres. Une augmentation du taux de participation sur le marché du travail peut effectivement refléter une plus grande égalité entre les hommes et les femmes, mais elle peut tout aussi bien vouloir dire que la tâche globale des femmes augmente si leurs responsabilités familiales demeurent inchangées. Et si, comme le soulignait Marina Fe B. Durano, lorsqu'il y a crise, les femmes doivent, en plus, assurer la protection sociale de la famille⁷, leur tâche augmente encore davantage.

Dans le rapport du Forum économique mondial (FEM) intitulé : *Women's empowerment : measuring the global gender gap*, on peut lire que la participation économique des femmes est importante pour diminuer les inégalités entre les sexes et augmenter le revenu des familles de façon à favoriser le développement économique⁸. Toutefois, l'augmentation de la participation économique ne signifie pas qu'il y aura augmentation du revenu des foyers. En effet, la population active n'a pas nécessairement plus d'argent si, malgré l'augmentation des revenus, le pouvoir d'achat des ménages reste constant. Enfin, si les femmes n'entrent sur le marché du travail que pour y trouver des emplois précaires, non permanents et offrant une maigre sécurité, cela n'améliorera pas nécessairement leur condition, ni celle de leur famille.

⁷ Marina Fe B. Durano, *Women's agency in the midst of crisis*. dans le Social Watch : *Fear and Want, obstacles to human security*. Rapport 2004, Instituto del tercer mundo, 2004 p.33.

⁸ Lopez-Claros, Augusto ; Zahidi, Saadia, *Women's Empowerment: Measuring the Global Gender Gap*, World Economic Forum, 2005, p.3.

Tableau III : Évolution de la proportion des femmes occupant un emploi dans un secteur non agricole par rapport à l'ensemble des travailleurs de ces secteurs (1990 à 2003) ^a

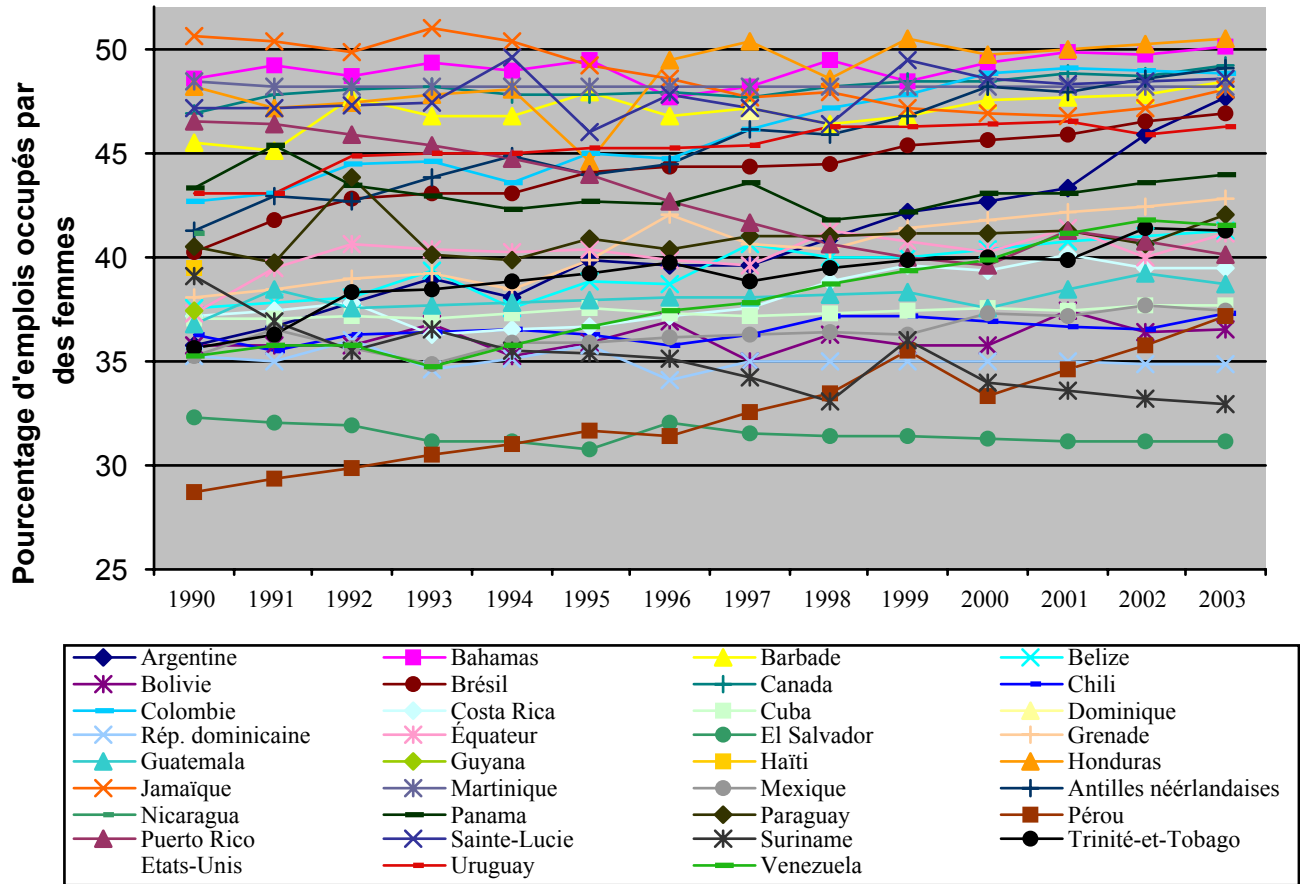


a. Données extraites des indicateurs du millénaire. Toutefois, les données présentées sur le site Web des indicateurs du millénaire incluent également des projections statistiques qui ont été élaguées dans le présent tableau.

Dans ce tableau, on peut voir que le bilan est plus complexe. D'abord, dans près de la moitié des cas, la part des femmes occupant un emploi dans les secteurs non agricoles est inférieure ou égale à 40 % au cours de la période. Ensuite, les progressions ne sont pas aussi constantes que dans le tableau 2 qui traite de la participation économique. On peut donc avancer l'hypothèse que les femmes s'inscriraient dans la population active, mais que, n'occupant pas d'emploi stable, elles viendraient grossir les rangs des chômeurs au moindre retournement de conjoncture. C'est ce qui expliquerait que, sur une plus longue période, leur participation à la main-d'œuvre active ne modifie pas beaucoup leur présence d'ensemble dans les emplois des secteurs non agricoles.

De plus, la part des femmes dans l'emploi n'augmente pas partout au même rythme. Ainsi, alors que l'Argentine semble faire une remontée spectaculaire, surtout depuis 2001, bien d'autres pays ont stagné, voire régressé, comme le Panama ou la Jamaïque. Pour s'en convaincre, il faut jeter un œil au tableau IV présentant les mêmes informations, mais renforcées de valeurs calculées statistiquement lorsque les fréquences observables n'étaient pas disponibles. Alors, il faut constater que la situation est passablement stable depuis le début des années 1990.

Tableau IV : Évolution de la proportion de femmes occupant un emploi dans un secteur non agricole par rapport à la population masculine pour les mêmes secteurs renforcés de valeurs calculées statistiquement, lorsque nécessaire. (1990 à 2003)



Source : Indicateurs du millénaire.

Encore ici, mais de façon plus marquée, on voit que la situation est demeurée stable entre 1990 et 2003. Ainsi, la proportion des femmes dans les secteurs non agricoles n'augmente ni ne diminue de façon significative.

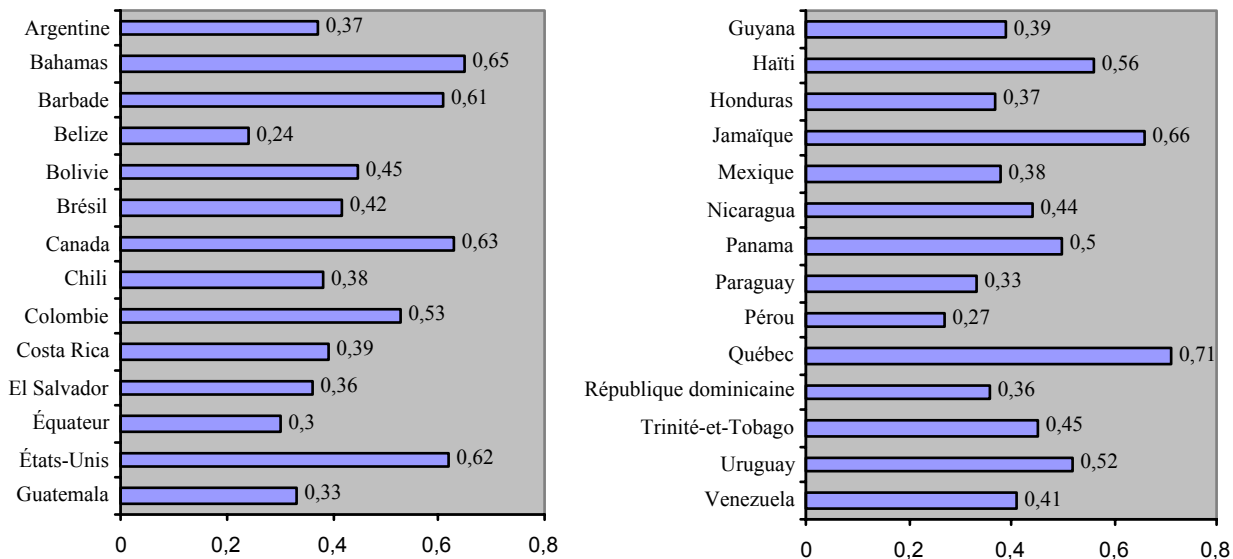
Si le FEM se réjouit de la part grandissante qu'occupent les femmes sur le marché du travail⁹, c'est en raison de l'autonomie économique que cela devrait leur procurer. Cependant, il est possible que les revenus des foyers n'augmentent pas, ou que les femmes gagnent moins pour des travaux équivalents. Par ailleurs, dans leur critique de l'ISDH, Bardhan et Klasen soutiennent qu'une absence de revenu des femmes ne veut pas dire qu'elles n'ont aucun accès à la consommation¹⁰. Sans revenu, les femmes demeurent néanmoins dans une situation de plus grande dépendance par rapport aux pourvoyeurs de fonds. Il semble que ce soit le cas, surtout lorsqu'on regarde la part des revenus qu'elles contrôlent. Encore une fois, si elles travaillent et gagnent un salaire, mais qu'elles assument encore et toujours la plus grande part des tâches

⁹ Voir l'argument présenté en p.6

¹⁰ Bardhan, Kalpana et Klasen, Stephan, *UNDP's Gender-Related Indices : A critical Review*. In *World Development*, vol, 27 No. 6, 1999, p.992

domestiques alors que le pouvoir d'achat du ménage n'augmente pas, le travail ne constitue pas une libération.

Tableau V : Proportion du revenu des femmes par rapport à celui des hommes : données récentes entre 1991 et 2001.



Source : Social Watch, *Social Watch report 2005*, sauf pour le Québec, alors que les données sont celles de Statistique Canada (Tableau 202-0102) : le ratio des gains des femmes à hommes pour l'année 2002, année où les observations de Statistique Canada et de Social Watch sont égales.

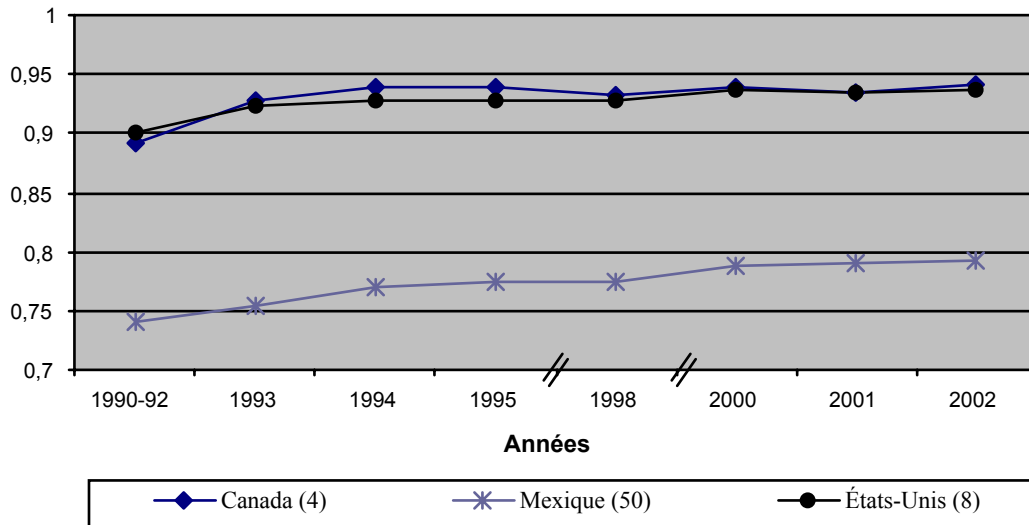
Le Tableau V présente le ratio entre le revenu moyen des femmes et celui des hommes. Plus le revenu des femmes se rapproche de celui des hommes, plus l'indicateur tend vers l'unité. Le tableau illustre ainsi les disparités entre les sexes selon les pays. Ces données n'incluent toutefois pas le travail informel et comme les disparités sont plus grandes dans ce type de milieu, l'écart serait en réalité beaucoup plus important.

Ces disparités peuvent également être imputées au nombre d'heures travaillées. Mais puisque les données sur les heures travaillées ne permettent pas d'établir des comparaisons pour l'ensemble des Amériques, nous en reporterons la présentation à la section suivante consacrée à l'étude des disparités par pays.

Indicateurs de disparité des sexes : situations nationales regroupées par accords régionaux de commerce¹¹

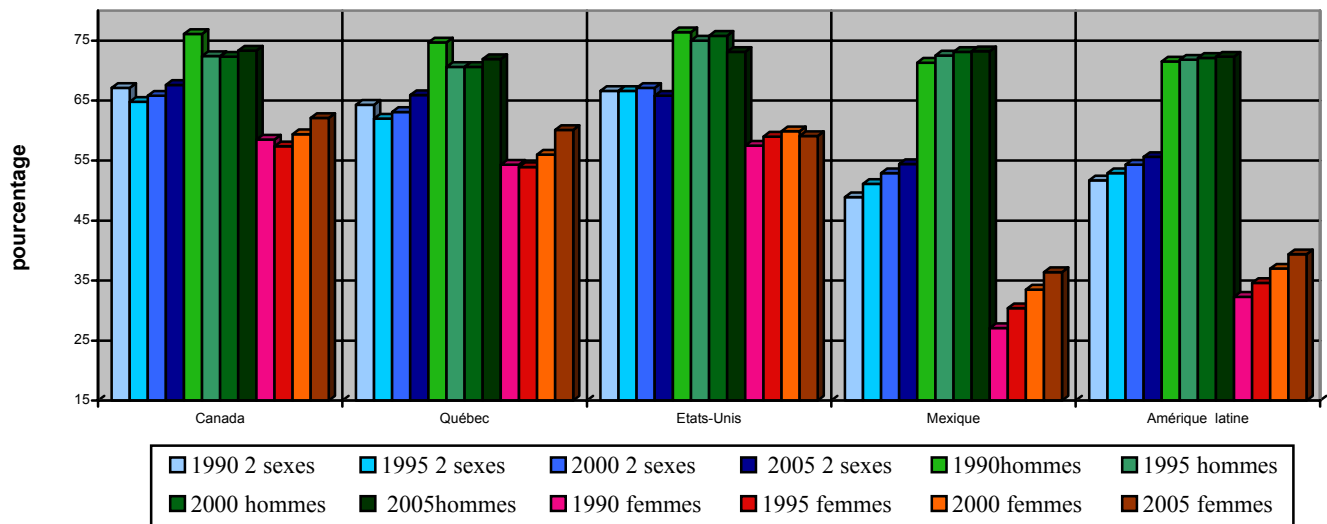
Les pays membres de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA)

Tableau 1 a : Évolution de l'ISDH (irrégulière de 1990 à 2002)*.



*Attention, les années 1996, 1997 et 1999 sont manquantes.

Tableau 1 b : Évolution de la participation économique présentée séparément pour chaque sexe, pour quatre années de références (1990-1995-2000-2005).



¹¹ Sauf pour les tableaux sur les heures travaillées, les notes spécifiques à chacun des tableaux sont celles qui apparaissent dans la présentation pour toutes les Amériques faite ci-haut.

Tableau 1 c : Évolution de la proportion de femmes occupant un emploi dans les secteurs non agricoles par rapport à l'ensemble des employé-e-s de ces secteurs.

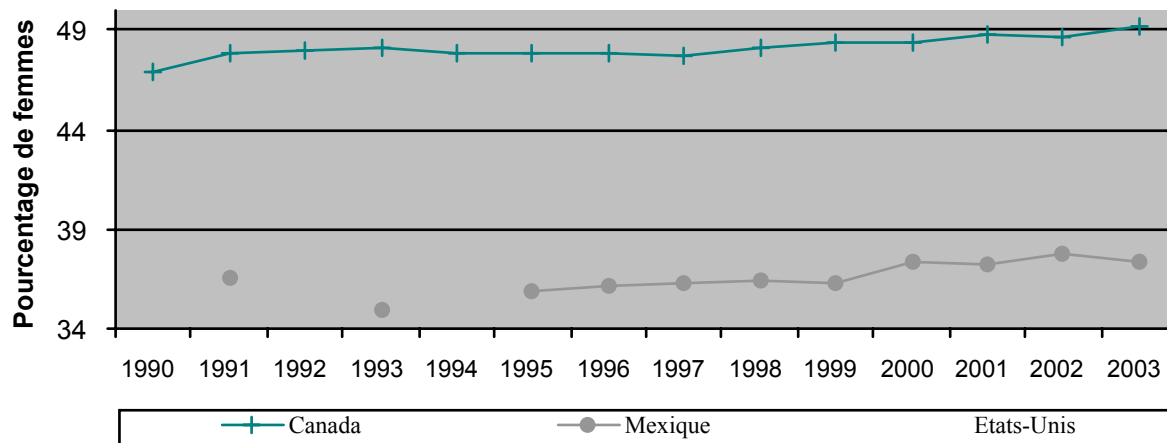
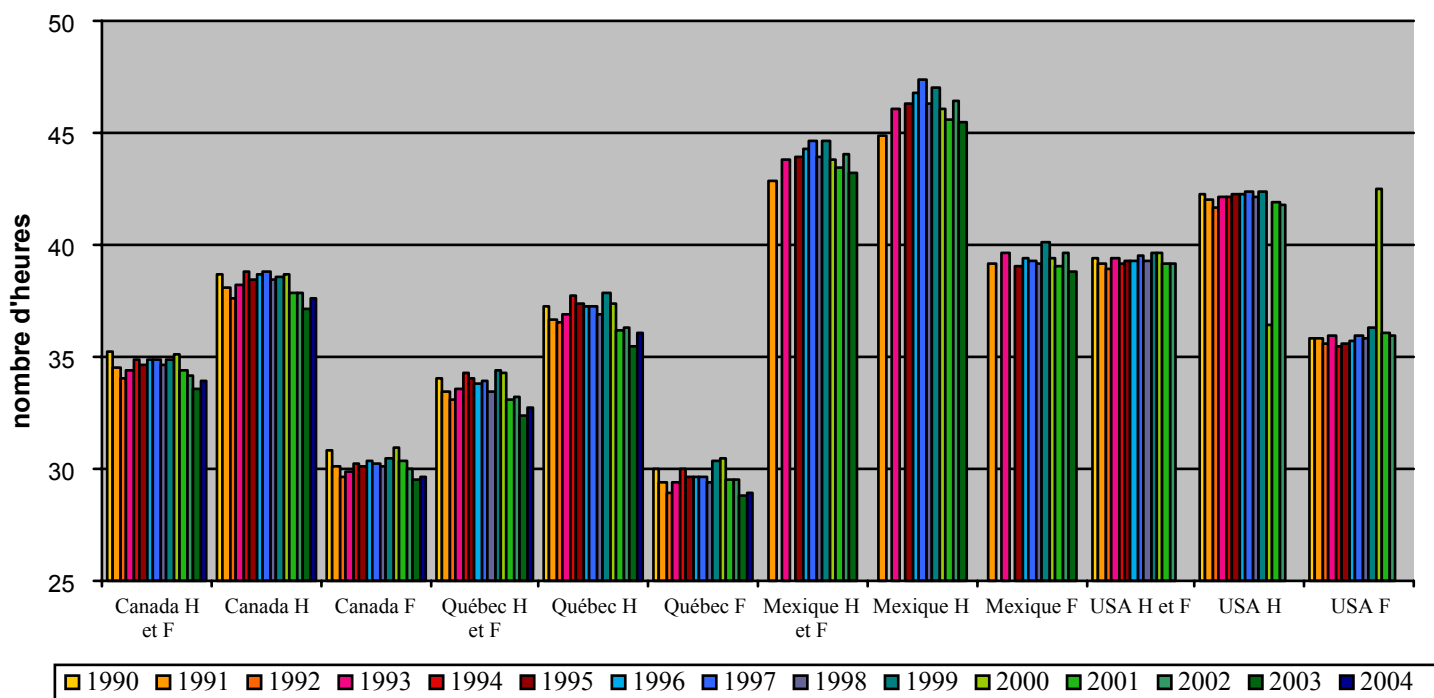


Tableau 1 d : Évolution de la moyenne des heures travaillées selon les sexes.^a



a. Source première : LABORSTA. Notre compilation. Les données pour le Canada et le Québec sont extraites du site web de Statistique Canada, elles correspondent à la moyenne des heures effectivement travaillées (total des personnes occupées) (calculée en divisant le total des heures effectivement travaillées par le nombre total de personnes occupées.) Ces données sont mieux que celles disponibles sur LABORSTA qui ne couvrent que les salariés («Wage earners»). Surtout, elles permettent de mettre en perspective le Canada et le Québec. Pour les États-Unis, les données sont tirées du Bureau of Labor Statistics : *Average weekly hours in all industries by sex*, elles sont extraites du «Current population survey» (CPS).

De façon générale, ces tableaux font état d'une grande stabilisation des disparités entre les sexes au cours des 15 dernières années en Amérique du Nord.

Le premier tableau (Tableau *1a*), celui sur l'ISDH, illustre la grande différence entre, d'une part, le Canada et les États-Unis, et d'autre part, le Mexique. La grande similitude entre les deux pays du nord accentue le contraste avec le Mexique. Dans ce dernier pays, les disparités sont plus grandes et le développement plus faible que dans les premiers. Toutefois, la faible augmentation de l'ISDH semble refléter une progression constante pour le Mexique, progression elle aussi associée à la lente augmentation de l'IDH.

Dans le second tableau (Tableau *1b*), qui représente la participation économique, on peut relever une certaine chute de la participation économique de 1990 à 1995 pour le Canada et le Québec. Or cette chute de la participation économique affecte davantage les hommes que les femmes. Aux États-Unis, la participation est stable pour les deux sexes réunis, alors qu'elle diminue pour les hommes et augmente pour les femmes. Ainsi, et cette observation vaut également pour le Mexique, ces tableaux font état de la croissance du taux de participation des femmes, alors que celui des hommes stagne ou augmente faiblement. Toutefois, il convient de noter que les données pour le Canada et les États-Unis proviennent de sources nationales, alors que pour le Mexique, elles proviennent de la CEPALC.

En ce qui concerne le Tableau *1c*, qui présente la proportion des emplois occupés par des femmes, il reflète la constante, mais faible progression de la part des femmes dans l'emploi au Mexique, qui représente moins de 40 % de la population occupant un emploi. Les données pour le Canada et les États-Unis par contre s'établissent à 50 % environ, c'est dire que le nombre de femmes occupant un emploi est presque équivalent à celui des hommes.

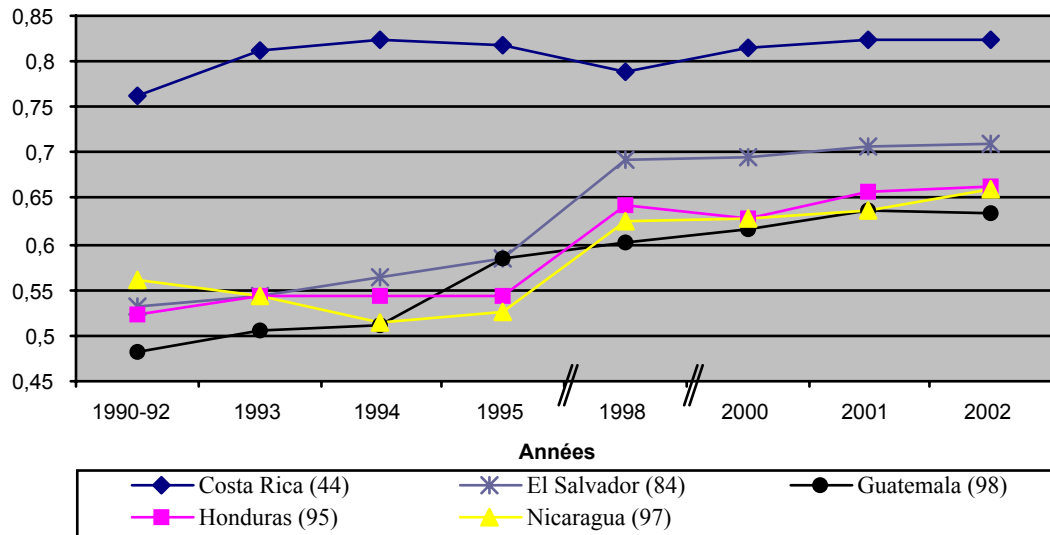
Quant à la moyenne des heures travaillées (Tableau *1d*¹²), apparaissant au dernier tableau de cette série, elle fluctue faiblement. Pour le Canada et le Québec, on note une certaine tendance à la diminution à partir de 2000. Le Mexique affiche des résultats plus variés. L'augmentation en début de période pour les deux sexes réunis, ainsi que pour les hommes, est compensée par une diminution presque symétrique en fin de période. Quant aux résultats pour les femmes, ils demeurent stables. Il en va de même pour les États-Unis, où les données demeurent stables pour les deux sexes au cours de la période.

De façon globale pour les trois partenaires de l'ALENA, les disparités entre les sexes sont plutôt stables, et la situation mexicaine est plus préoccupante que celle des autres pays. Si la proportion de femmes occupant un emploi augmente, cela n'a pas d'effet sur le nombre d'heures travaillées. Comme la participation économique augmente de 10 %, que la part des femmes occupant des emplois n'augmente que de 2 % et que les heures travaillées demeurent stables, c'est signe que les femmes s'inscrivent de plus en plus dans le marché du travail, mais qu'elles demeurent dans une situation précaire en termes de participation économique.

¹² Dans ce tableau, les résultats pour l'année 2000 aux États-Unis doivent être erronés, ils contrastent trop avec les autres années, mais ce sont bel et bien ceux disponibles sur *LABORSTA*.

Les pays membres du Marché commun centre-américain (MCCA)

Tableau 2 a : Évolution de l'ISDH (irrégulière de 1990 à 2002)*



*Attention, les années 1996, 1997 et 1999 sont manquantes

Tableau 2 b : Évolution de la participation économique présentée séparément pour chaque sexe, pour quatre années de référence (1990-1995-2000-2005)

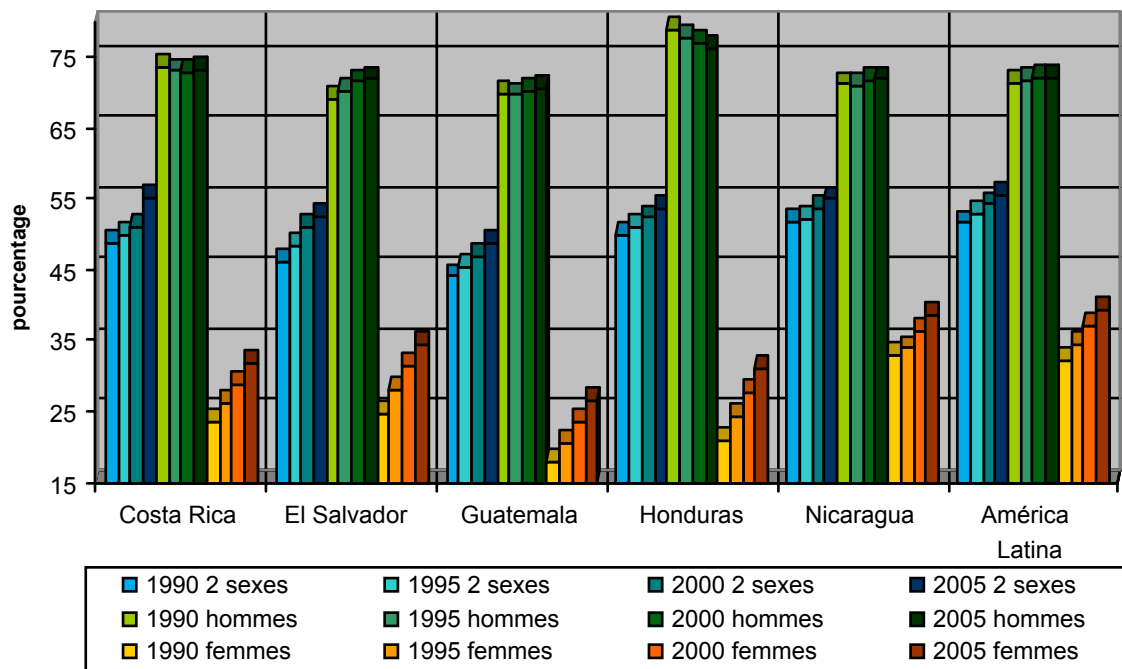


Tableau 2 c : Évolution de la proportion de femmes occupant un emploi dans les secteurs non agricoles par rapport à l'ensemble des employé-e-s de ces secteurs.

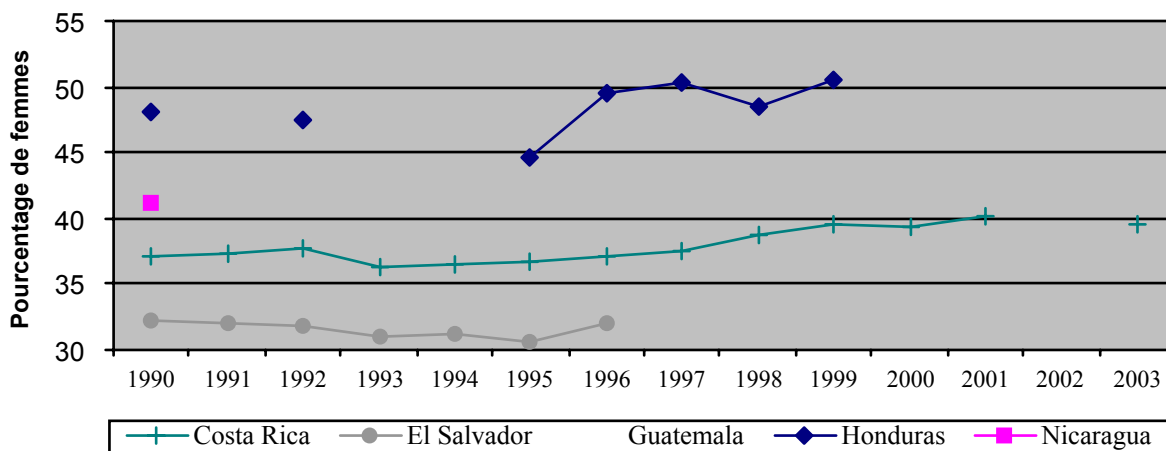
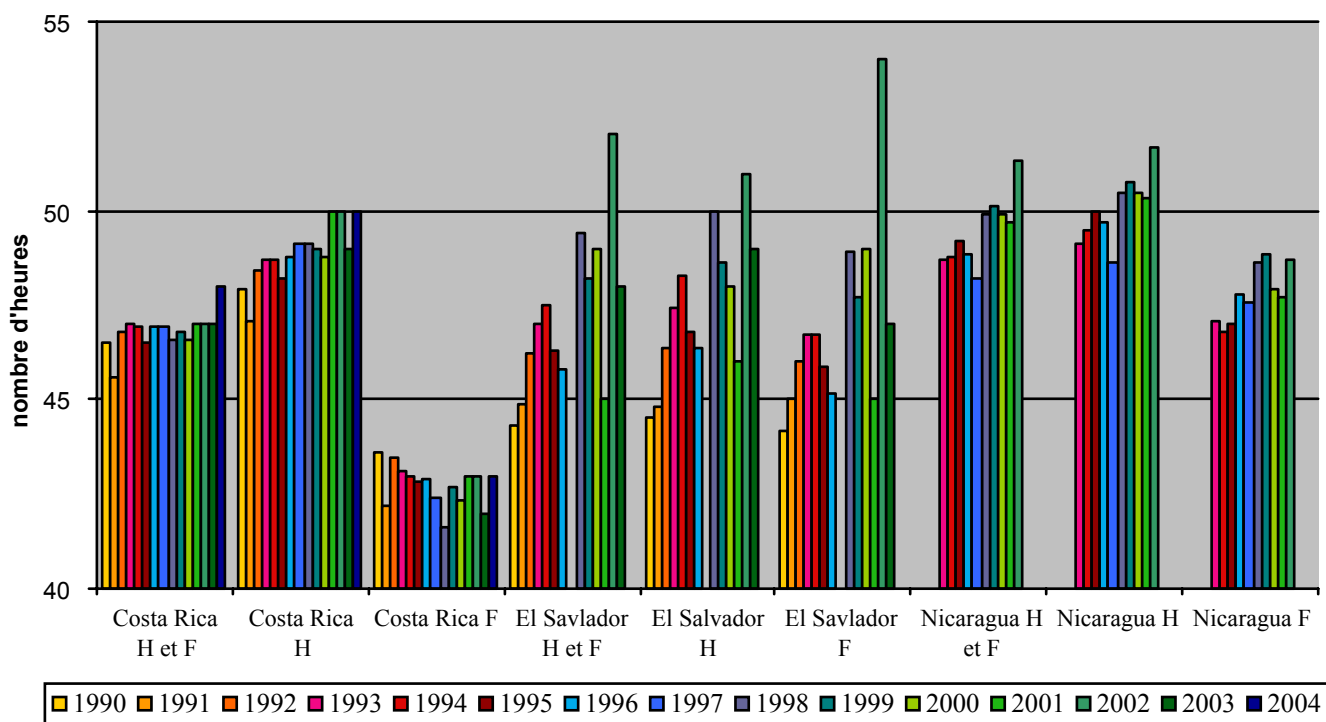


Tableau 2 d : Évolution de la moyenne des heures travaillées selon les sexes.



Source première : LABORSTA. Notre compilation. Les données pour le Costa Rica sont des heures réellement travaillées pour l'occupation principale calculées au mois de juillet de chaque année. Les données de 2001 à 2004 sont sans doute des projections. Pour le Salvador, les données ne concernent que les salariés et ne touchent que le secteur des manufactures. Les données de 2000 à 2004 sont aussi des projections. Pour le Nicaragua, ce sont celles des employé-e-s à appointements (salaire fixé mensuellement ou annuellement).

De façon générale, ces tableaux font état d'une situation plus contrastée que ce n'était le cas pour l'Amérique du Nord. Sous l'angle de l'ISDH (Tableau 2a), tous les pays affichent une certaine progression, qui est demeurée relativement constante pour la plupart. Néanmoins, le Costa Rica a connu un certain recul à la fin des années 1990, avant d'entamer une nouvelle remontée par la suite. Le Nicaragua, quant à lui, a connu une diminution de la valeur de l'ISDH au début des années 1990, tout juste après la défaite électorale des sandinistes, avant de connaître une remontée à partir de 1994.

Le tableau sur la participation économique (Tableau 2b) fait état de tendances plus régulières que le précédent. Pour cette région, l'augmentation de la participation économique des femmes influence à la hausse les résultats de la participation économique pour les deux sexes. Alors que cette dernière augmente pour tous les pays, la participation des hommes reste stable, voire diminue au Honduras. Par contre, la participation économique des femmes augmente pour tous les pays.

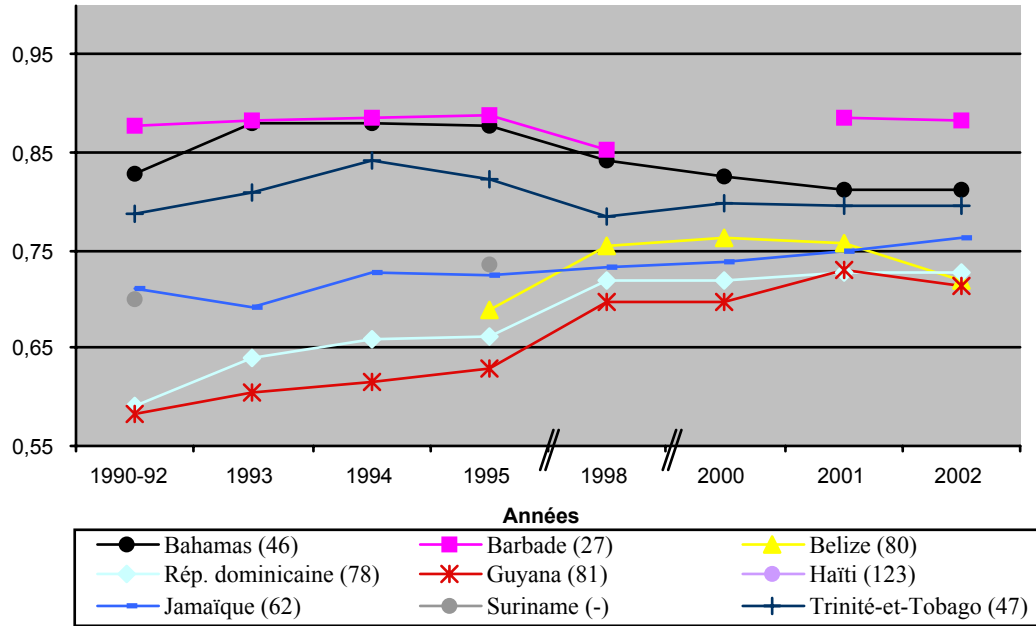
Le troisième tableau (Tableau 2c) concerne la proportion d'emplois occupés par des femmes. Si le Costa Rica affiche une faible progression, passant de 37,2 % à 39,5 %, les autres pays offrent peu de données, les conclusions sont donc difficiles à tirer.

Observons maintenant les heures travaillées en moyenne par semaine (Tableau 2d). Pour le Costa Rica, si on exclut les données des quatre dernières années, parce qu'il s'agit en fait de projections statistiques, on voit que les heures travaillées par les hommes augmentent, celles travaillées par les femmes diminuent, de telle sorte que le résultat pour les deux sexes réunis reste stable. Puisque la participation économique des femmes augmente de façon régulière et que la portion d'emplois qu'elles occupent augmente aussi, c'est donc qu'elles travaillent dans des lieux leur offrant moins d'heures de travail. On peut donc faire l'hypothèse que les emplois qu'elles obtiennent sont ceux qui offrent moins d'heures de travail, alors que les hommes préservent ceux qui en offrent davantage. Pour El Salvador, les données indiquent surtout une grande fluctuation au niveau du secteur manufacturier. Au Nicaragua, le nombre d'heures travaillées augmente pour les deux sexes.

En résumé, pour les pays de cette région, si l'ISDH et la participation économique font état d'une diminution des disparités, les deux derniers tableaux illustrent plutôt la précarité de cette évolution.

Les pays membres du Marché commun des Caraïbes (CARICOM)

Tableau 3 a : Évolution de l'ISDH (irrégulière de 1990 à 2002)*



*Attention, les années 1996, 1997 et 1999 sont manquantes.

Tableau 3 b : Évolution du taux de participation économique présentée séparément pour chaque sexe, pour quatre années de référence (1990-1995-2000-2005)

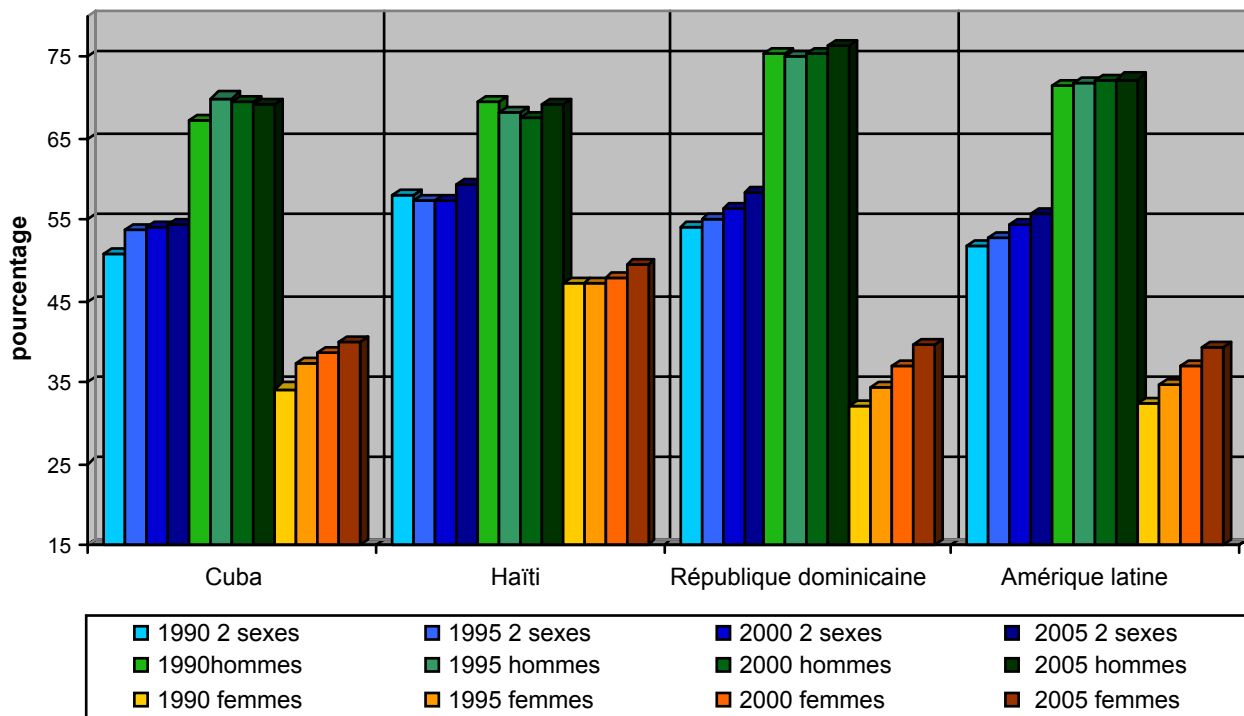


Tableau 3 c : Évolution de la proportion de femmes occupant un emploi dans les secteurs non agricoles par rapport à l'ensemble des employé-e-s de ces secteurs

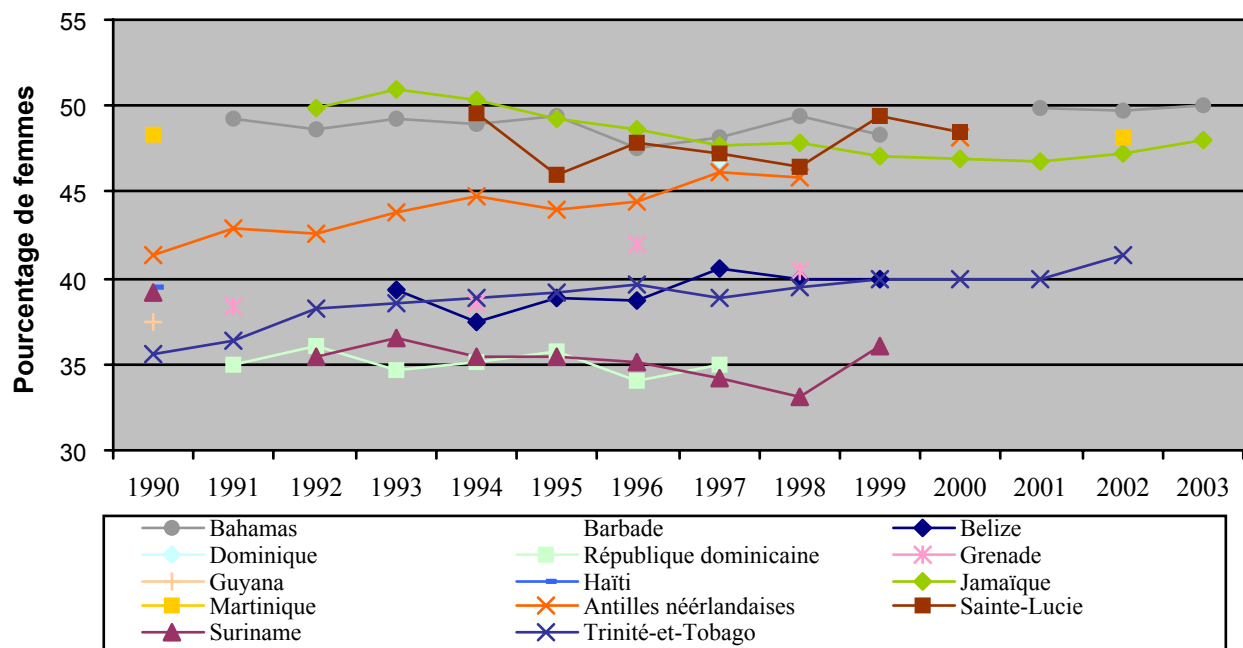
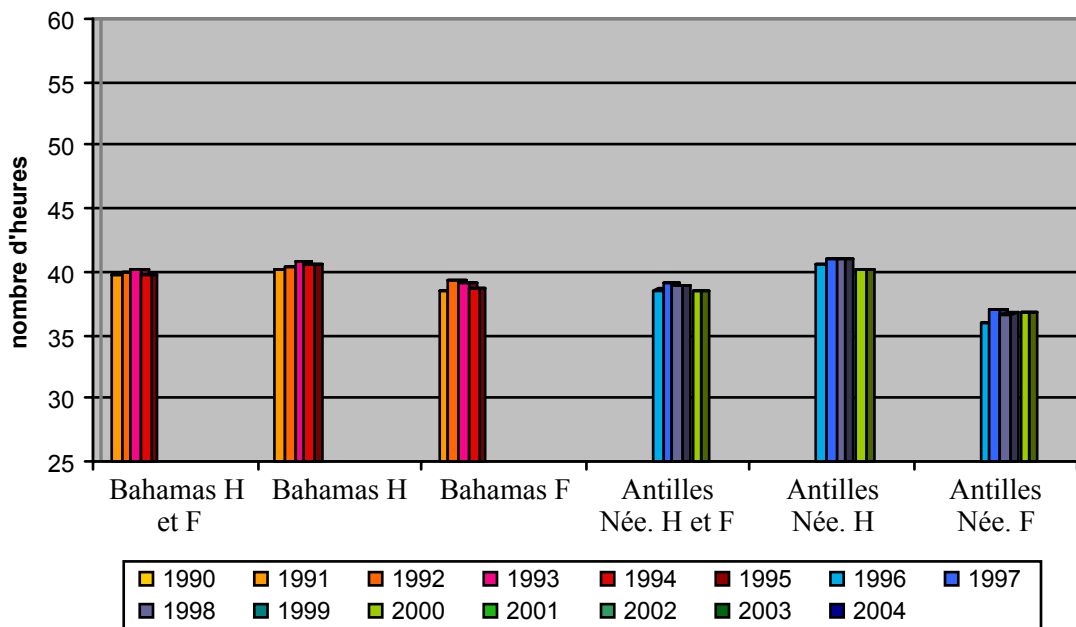


Tableau 3 d : Évolution de la moyenne des heures travaillées selon les sexes



Source première : LABORSTA. Notre compilation. Pour les Bahamas, nous avons fait une moyenne des résultats par secteurs dont la division suivait la norme internationale ISIC 3. Antilles néerlandaises : Ne recense que les employés payés par appointements (salaire fixé sur une base mensuelle ou annuelle).

Les résultats pour les pays des Caraïbes montrent que la situation évolue différemment par rapport à celle qui prévalait dans les cas présentés précédemment. S'il y avait, pour l'Amérique du Nord et l'Amérique centrale, une augmentation ou un maintien des différents indicateurs, certains pays des Caraïbes affichent un recul. Toutefois, plusieurs données manquent pour cette région de sorte que les conclusions sont donc plus difficiles à tirer.

Dans le premier tableau (Tableau 3a), qui retrace l'évolution de l'ISDH, on peut observer que seuls trois pays affichent une élévation de la valeur de l'indice : le Guyana et la République Dominicaine, dont les résultats sont comparables, et la Jamaïque. Le Belize affiche une diminution en fin de période et l'indice des Bahamas diminue depuis 1995. Pour les autres pays, il y a quelques fluctuations, mais les résultats globaux sont stables.

En ce qui concerne la participation économique (Tableau 3b), les trois pays présentés vivent une situation semblable : le taux de participation des femmes croît légèrement tandis que celui des hommes est stagnant, affichant parfois des diminutions. Ce sont ainsi les femmes qui font pression à la hausse sur la participation économique. Les résultats pour Haïti sont intéressants car, malgré la situation actuelle, ce pays n'affiche pas des résultats en dessous des autres. La participation économique des femmes y est d'ailleurs plus élevée que dans les autres pays de la région, et même plus élevée que la moyenne latino-américaine.

La proportion d'emplois occupés par des femmes (Tableau 3c) dans les secteurs non agricoles affiche, quant à elle, une réelle diminution pour la Jamaïque, alors que l'ISDH laissait présager que nous aurions affaire à une croissance. Trinité-et-Tobago, les Antilles Néerlandaises et la Barbade affichent toutefois une croissance pour cet indicateur.

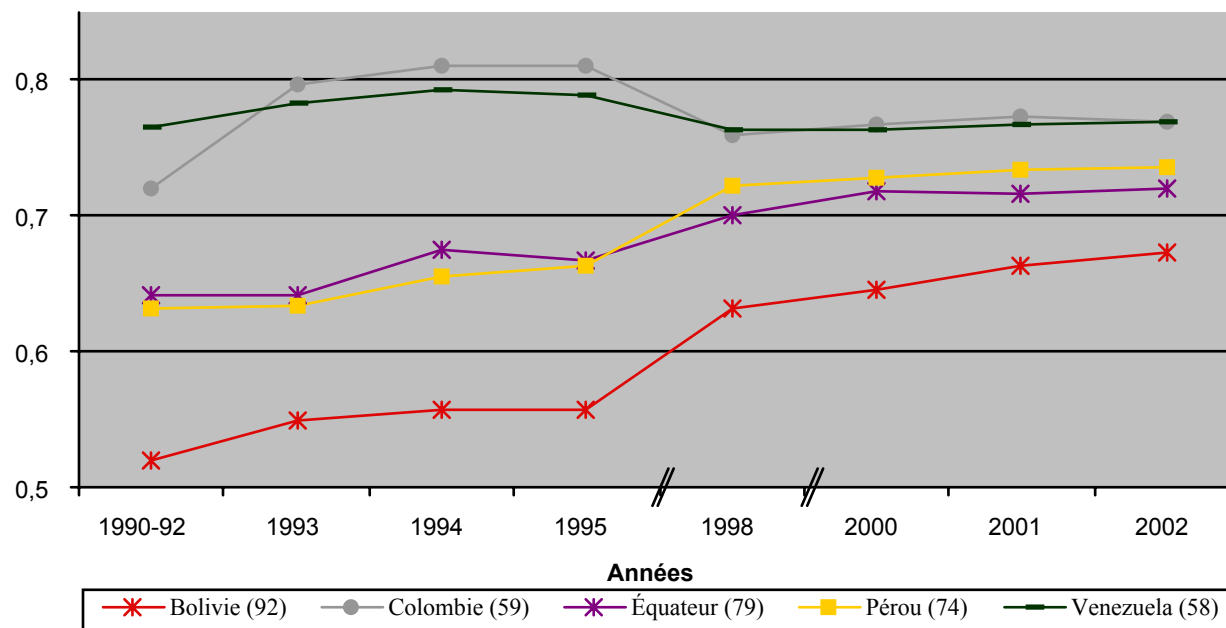
Cependant, la République Dominicaine, qui affiche une forte croissance de l'ISDH, ne voit pas le taux des emplois effectués par des femmes croître réellement. De plus, la participation économique augmente à bon rythme pour les femmes, mais elles n'occupent pas un pourcentage plus élevé des emplois. Il est vrai que l'IDH de ce pays croît régulièrement, on peut donc croire que le pays se développe de façon globale, mais que les disparités perdurent. Pour les Bahamas, la diminution de l'ISDH n'est pas liée à la diminution du pourcentage d'emplois effectués par des femmes. Pour la Jamaïque, la croissance de l'ISDH est sans doute imputable au développement d'ensemble puisque le pourcentage d'emplois effectués par des femmes régresse pendant la période.

Le tableau sur la moyenne des heures travaillées contient, quant à lui, trop peu de renseignements pour qu'on puisse en tirer des conclusions.

En résumé, pour les pays membres de la CARICOM, les situations nationales sont contrastées. Les augmentations de l'ISDH ne correspondent pas aux variations dans les taux de participation des femmes et des hommes dans l'emploi. Ces résultats laissent encore une fois supposer que la seule insertion des femmes sur le marché du travail ne garantit pas un recul des disparités. L'exemple de Trinité-et-Tobago confirmerait la justesse de cette remarque, puisque la part d'emplois effectués par des femmes passe de 35,6 % à 41,4 % pendant la période, alors que l'ISDH demeure constant et alors même que l'IDH de ce pays augmente entre 1990 et 2000.

Les pays membres de la Communauté andine des nations (CAN)

Tableau 4 a : Évolution de l'ISDH (irrégulière de 1990 à 2002)*



*Attention, les années 1996, 1997 et 1999 sont manquantes.

Tableau 4 b : Évolution de la participation économique présentée séparément pour chaque sexe, pour quatre années de références (1990-1995-2000-2005)

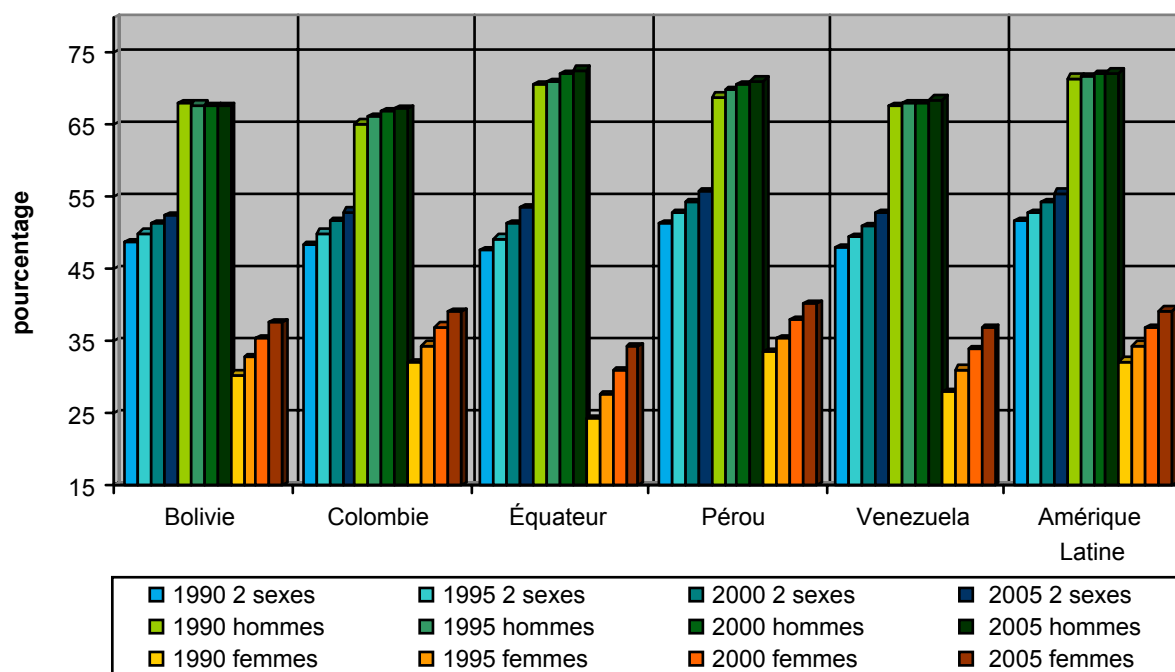


Tableau 4 c : Évolution de la proportion de femmes occupant un emploi dans les secteurs non agricoles par rapport à l'ensemble des employé-e-s de ces secteurs.

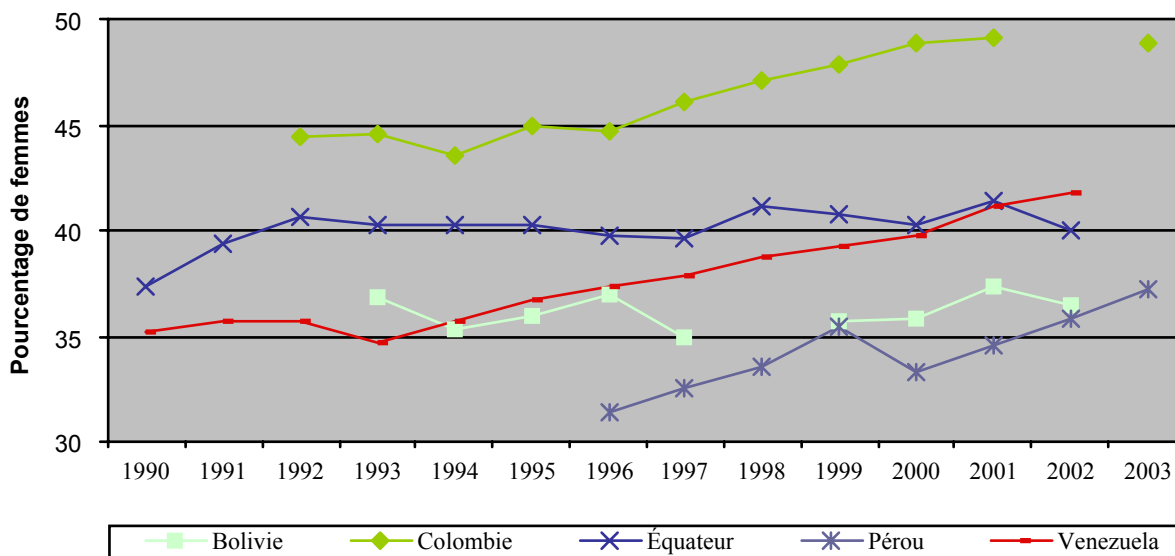
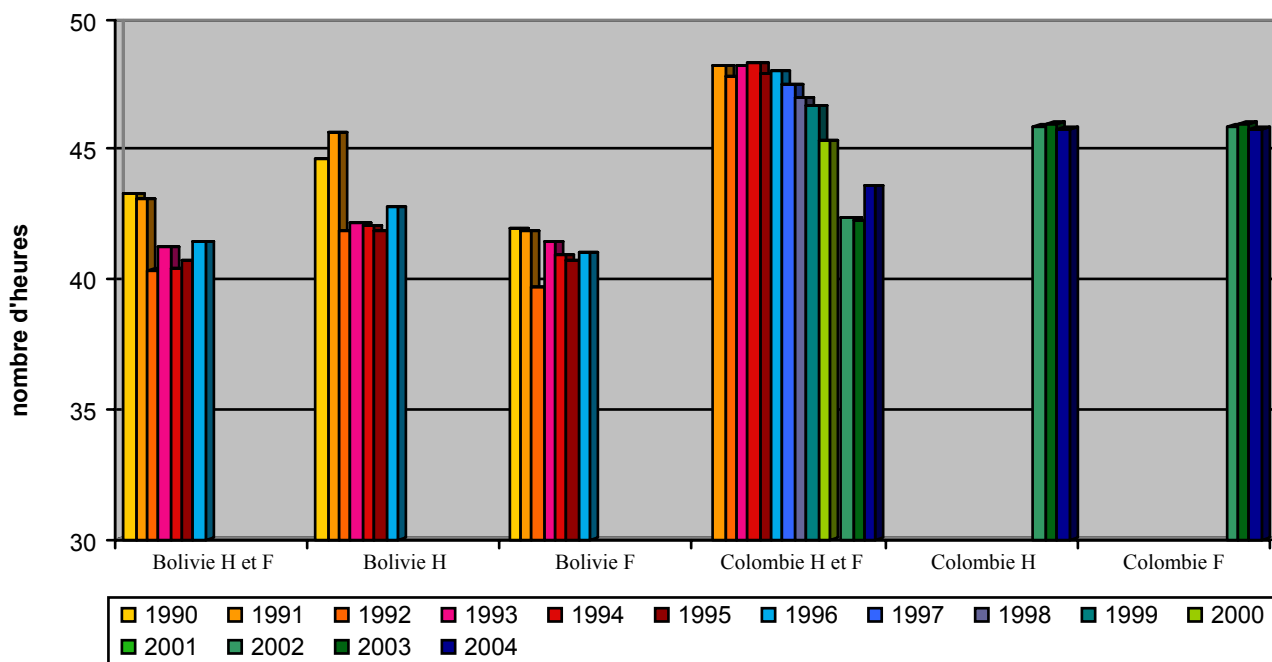


Tableau 4d : Évolution de la moyenne des heures travaillées selon les sexes.



Source première : LABORSTA. Notre compilation. Pour la Bolivie, les données sont les heures payées pour les différents secteurs d'emplois, divisées selon la classification internationale ISIC 3, dont nous avons fait la moyenne sans pondération. Les secteurs de l'agriculture ne sont toutefois pas inclus. Pour les deux sexes réunis et les femmes seules, les données n'incluent pas les secteurs de l'agriculture, des mines et de la construction. Pour la Colombie, les données jusqu'à 1997 ne proviennent que des sept plus grandes villes du pays.

De façon générale, les cinq pays membres de la Communauté andine des nations (CAN) affichent des tendances d'ensemble peu contrastées. En ce qui concerne l'ISDH (Tableau 4a), les pays évoluent par paires, et la proximité géographique confirme cette lecture. Ainsi, le Venezuela et la Colombie, qui ont connu une période d'augmentation de l'ISDH dans la première moitié de la décennie de 1990, ont ensuite vécu une baisse de l'ISDH de 1995-1998, pour ensuite stagner dans une position équivalente à celle qu'ils occupaient au départ. De leur côté, le Pérou et l'Équateur affichent une croissance plutôt régulière. Seule la Bolivie fait bande à part avec des résultats plus bas au départ, mais une plus forte ascension, la plaçant près des autres pays en 2002.

En ce qui concerne la participation économique (Tableau 4b), elle augmente partout, sauf pour les hommes en Bolivie. Encore ici, c'est la participation économique des femmes qui fait la différence. Toutefois, l'augmentation de leur participation économique n'est pas accompagnée d'une diminution de celle des hommes, sauf en Bolivie encore une fois.

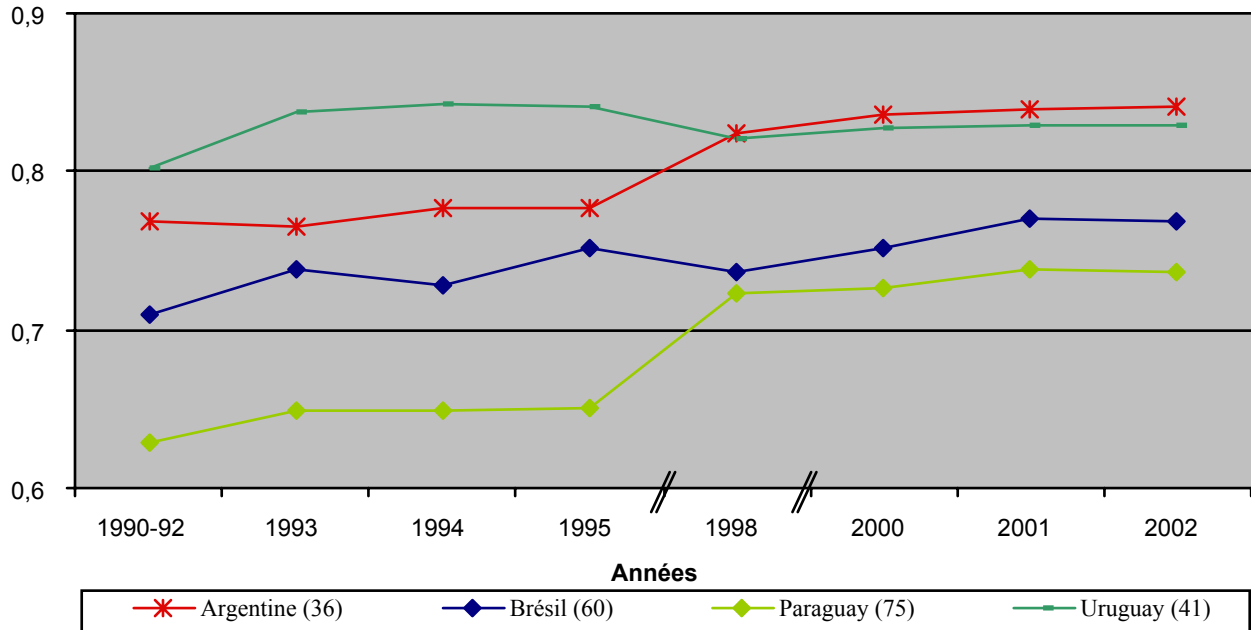
La contiguïté géographique transparait de nouveau dans le Tableau 4c sur la proportion d'emplois occupés par les femmes. Même si les résultats pour le Venezuela sont globalement plus bas, ils suivent une ascension parallèle à celle de la Colombie. De leur côté, la Bolivie et l'Équateur affichent une stabilité de la proportion d'emplois occupés par les femmes, alors qu'au Pérou, depuis 1996, le ratio des femmes occupant un emploi augmente rapidement.

En ce qui concerne les heures travaillées (Tableau 4d), peu de données sont disponibles. Toutefois pour la Colombie, une diminution de la moyenne du nombre d'heures travaillées marque la période de 1996 à 2001. Or cette diminution correspond à une augmentation marquée de la proportion d'emplois occupés par des femmes. Ici encore, l'intégration des femmes dans l'emploi semble aussi devenir un vecteur de précarisation des emplois. En effet, l'ISDH diminue puis stagne pour ce pays pendant la période, alors que l'IDH augmente.

Cette situation semble également se produire au Venezuela, mais nous n'avons pas les données sur les heures travaillées par les femmes. Toutefois, l'ISDH suit une courbe similaire à celle que l'on rencontre en Colombie, alors que la part des femmes occupant un emploi augmente de façon régulière, passant de 34,7 % en 1993 à 41,8 % en 2002. Il y a là une belle illustration de l'absence de liaison automatique entre l'augmentation de la proportion de femmes au travail et l'amélioration de leur situation générale, telle que reflétée par l'ISDH. Cette remarque générale vaut également pour la Bolivie et l'Équateur, pays où la part des femmes dans l'emploi augmente peu, mais où l'augmentation de l'ISDH est importante.

Les pays membres du Marché commun du Cône sud (MERCOSUR)

Tableau 5 a : Évolution de l'ISDH (irrégulière de 1990 à 2002)*



*Attention, les années 1996, 1997 et 1999 sont manquantes.

Tableau 5 b : Évolution de la participation économique présentée séparément pour chaque sexe, pour quatre années de références (1990-1995-2000-2005).

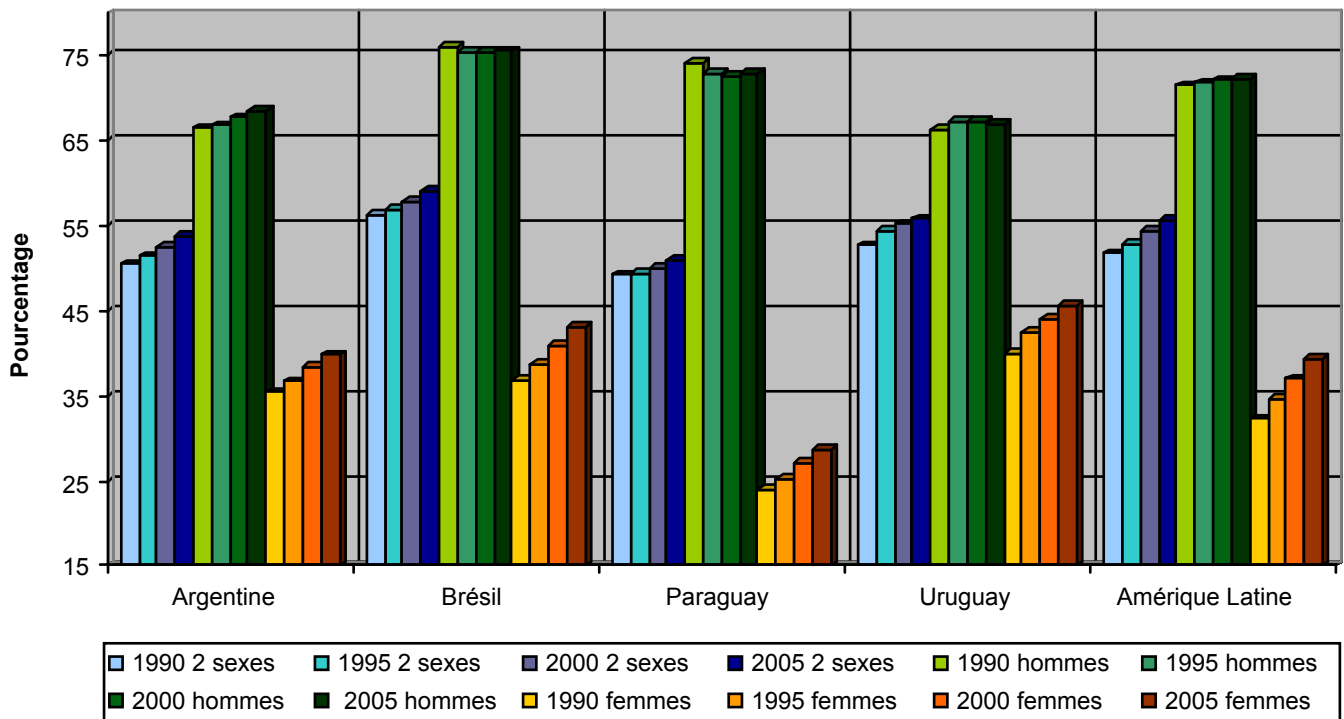


Tableau 5 c : Évolution de la proportion de femmes occupant un emploi dans les secteurs non agricoles par rapport à l'ensemble des employé-e-s de ces secteurs.

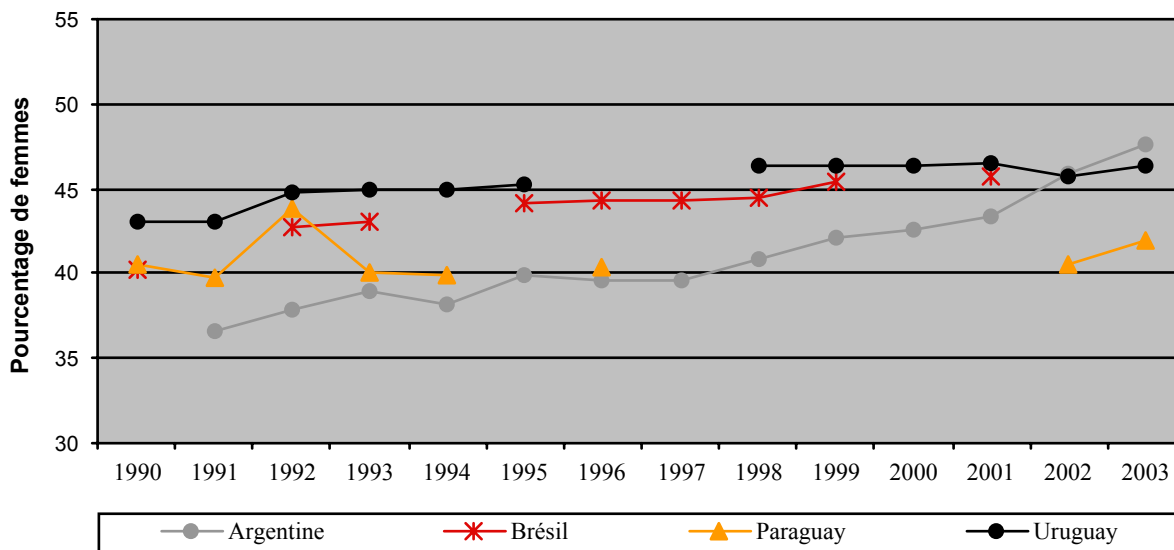
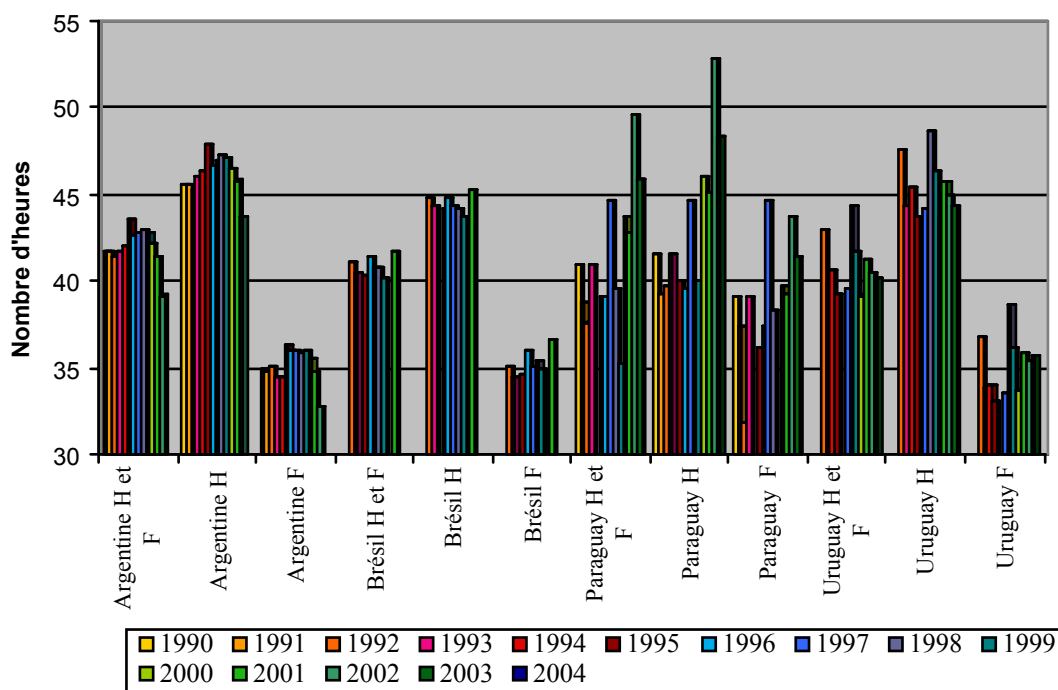


Tableau 5 d : Évolution de la moyenne des heures travaillées selon les sexes.



Source première : LABORSTA. Notre compilation. Pour l'Argentine, les données de 1990 à 1995 inclusivement ne touchent que Buenos Aires et elles excluent le temps supplémentaire. Pour le Brésil, les données excluent les populations rurales des États suivants : Rondonia, Acre, Amazonas, Pará et Amapá. Pour le Paraguay : les données de 1990 à 1994 n'incluent pas le secteur de l'agriculture, les données de 1990 à 1999 sont issues d'un rapport administratif, ceux de 2000 et plus d'un recensement (labor survey). Pour ce pays, les données étaient disponibles sur une base mensuelle, nous les avons divisées par 4,3 pour obtenir une base hebdomadaire comparable avec les autres pays. Pour l'Uruguay, les données proviennent des zones urbaines uniquement.

Les résultats pour les quatre membres du MERCOSUR sont marqués du sceau de la progression. L'ISDH (Tableau 5a) affiche une croissance régulière mise à part les diminutions en Uruguay et au Brésil, entre 1995 et 1998, période pendant laquelle le Paraguay et l'Argentine connaissent de fortes augmentations.

La participation économique des femmes (Tableau 5b), comme partout sur le continent, connaît une croissance régulière au cours de la période, alors que nous assistons à une stagnation du taux de participation des hommes en Uruguay, et à une diminution du taux au Brésil et au Paraguay. Toutefois, cette diminution n'est pas proportionnelle à l'augmentation du taux de participation des femmes. Pour l'ensemble de la zone, la participation économique combinée pour les deux sexes croît dans tous les pays.

Sur l'ensemble de la période couverte, trois pays, à part le Paraguay, connaissent une croissance du taux d'emplois occupés par des femmes (Tableau 5c). Pour ce dernier, la discontinuité dans les données disponibles réduit notre capacité à tirer des observations pertinentes. Les résultats affichés reflètent toutefois une stabilisation de la part des emplois occupés par des femmes.

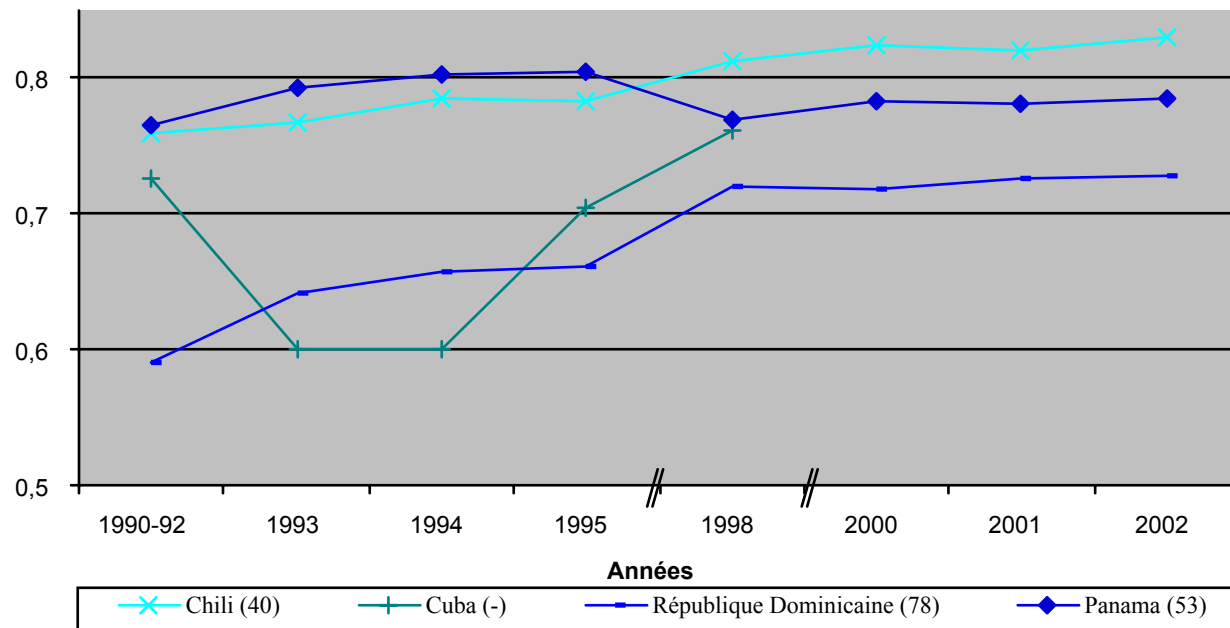
Les heures travaillées en moyenne (Tableau 5d) varient beaucoup d'un pays à l'autre. Jusqu'en 1999, l'Argentine affichait une augmentation du nombre d'heures travaillées pour les deux sexes. Pour les trois dernières années, de 2000 à 2002, il y a diminution rapide. Cette diminution ne serait toutefois pas due à une réduction du maximum légal d'heures travaillées, mais probablement à la précarisation montante. Le Brésil affiche des résultats globaux plutôt stables avec des oscillations d'une année à l'autre autour d'une même tendance centrale. Il semble tout de même y avoir une lente croissance des heures travaillées par les femmes. Quant au Paraguay, les données varient beaucoup d'une année à l'autre, mais cela pourrait être imputable à la fiabilité des sources de données. Les chiffres pour l'Uruguay affichent également de fortes variations d'une année à l'autre, mais le nombre d'heures travaillées par les femmes augmente.

Dans l'ensemble, l'Argentine affiche les résultats les plus impressionnants. Dans ce pays, le taux d'emplois occupés par des femmes connaît une croissance semblable à celle du Brésil jusqu'en 1996, l'accroissement de la proportion des femmes s'accélère entre 1998 et 2001 avant de monter en flèche au cours des dernières années, alors même que le pays vivait une crise économique et politique importante. L'ISDH connaît une évolution similaire, mais il se stabilise en fin de période, plutôt que de s'accélérer pendant la crise, comme on aurait pu s'y attendre. En même temps, le nombre d'heures travaillées chute. Ces données indiquent donc qu'en temps de crise, les femmes continuent de travailler — voire de travailler davantage —, mais cela ne se traduirait guère par une amélioration de leurs conditions (ISDH stable), ni même par une amélioration de la stabilité d'emploi, puisque le nombre d'heures, et donc le revenu, chutent. Si on ajoute à cela qu'en temps de crise, les femmes deviennent bien souvent les pourvoyeuses par défaut des protections sociales, autrefois garanties par l'État, leur situation serait décidément préoccupante¹³.

¹³ C'est du moins ce que soutient Marina Fe B. Durano : *Op.Cit.* : p.33

Autres pays

Tableau 6 a : Évolution de l'ISDH (irrégulière de 1990 à 2002).*



*Attention, les années 1996, 1997 et 1999 sont manquantes.

Tableau 6 b : Évolution de la participation économique présentée séparément pour chaque sexe, pour quatre années de références (1990-1995-2000-2005)

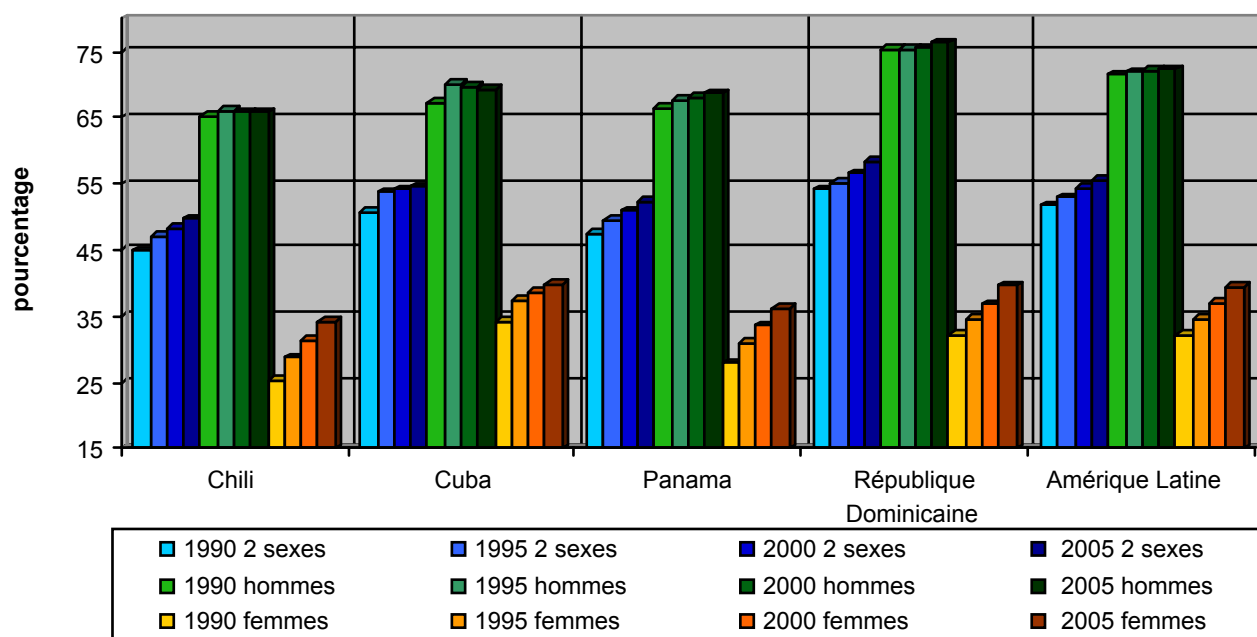


Tableau 6 c : Évolution de la proportion de femmes occupant un emploi dans les secteurs non agricoles par rapport à l'ensemble des employé-e-s de ces secteurs.

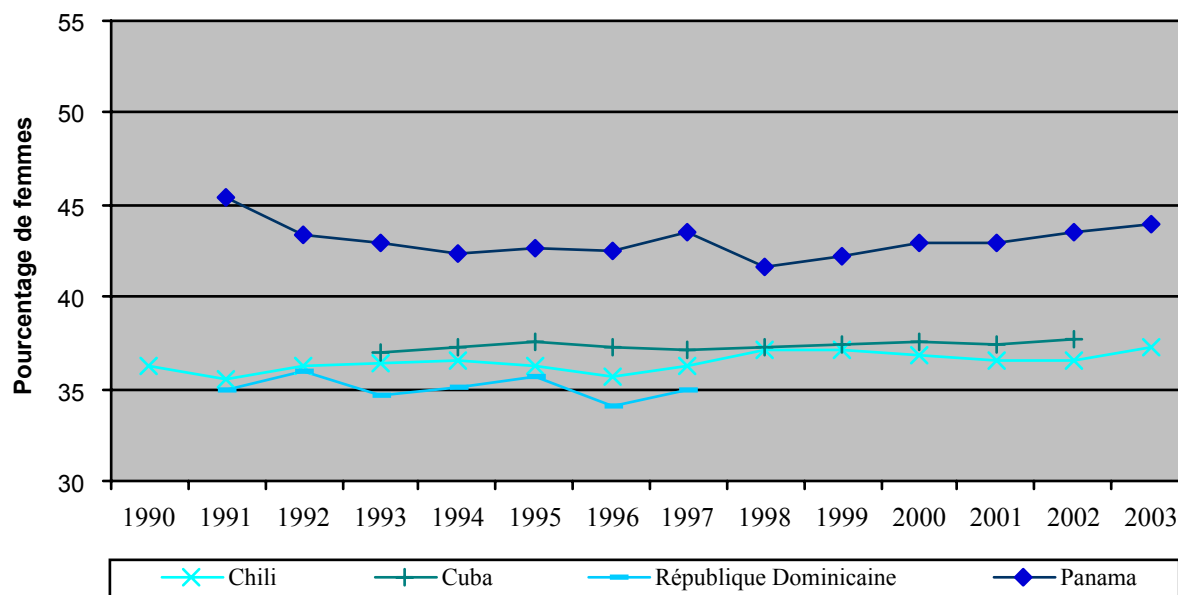
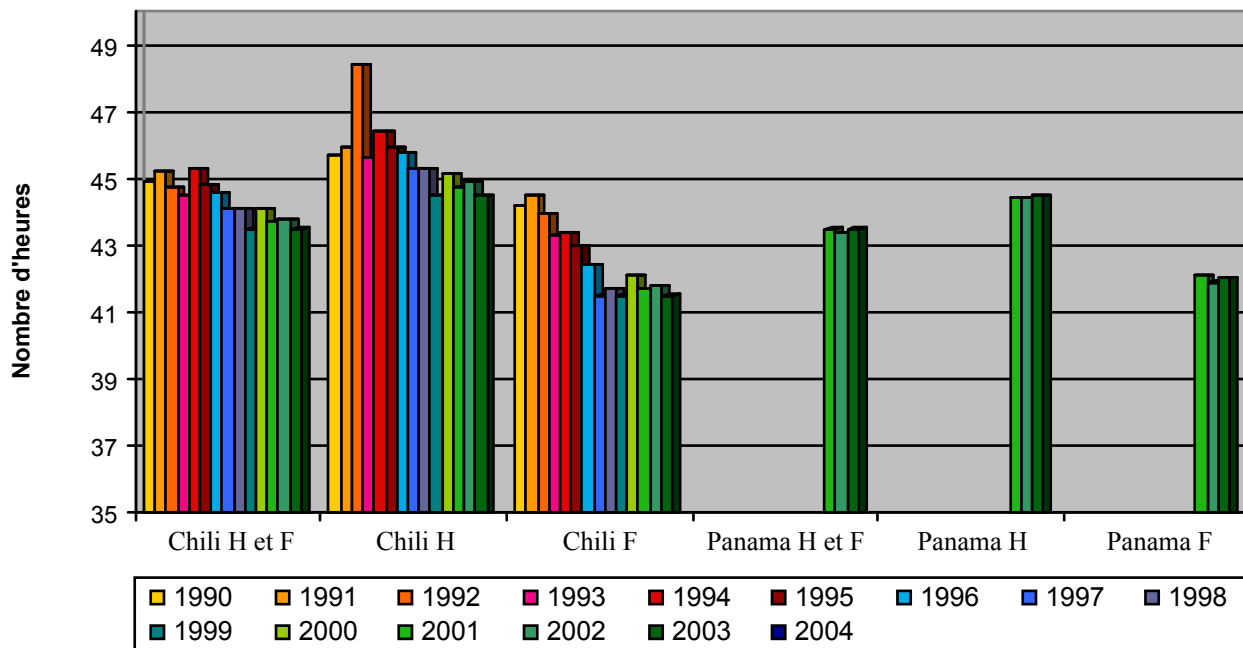


Tableau 6 d : Évolution de la moyenne des heures travaillées selon les sexes.



Source première : LABORSTA. Notre compilation. Pour le Chili : les données de 1990 à 1996 n'incluent pas les secteurs de la foresterie, de la chasse, de l'agriculture et de la pêche. Ce sont les données pour les 15 ans et plus et les données de 2004 ne couvrent que les mois d'octobre à décembre. Pour le Panama, ce sont les heures travaillées par tous les employé-e-s.

Il ne serait pas approprié de faire des observations à partir des tableaux présentés ici, puisque les pays ne sont ni regroupés en fonction de leur participation à des accords régionaux, comme ce fut le cas jusqu'ici, ni liés par la contiguïté géographique.

Cela étant, le Chili connaît une augmentation de son ISDH qui est plutôt régulière. La participation économique des femmes a augmenté de près de 10 % en quinze ans, mais les résultats demeurent inférieurs à la moyenne latino-américaine. Au cours de la période, la participation des hommes est demeurée stable et la part des emplois des femmes n'a pas beaucoup évolué. Toutefois, les heures travaillées diminuent de façon importante pour les deux sexes, même si elles ont tendance à se stabiliser pour les femmes depuis 1997.

La situation cubaine est difficile à interpréter à partir des données disponibles. L'ISDH fait état d'une chute rapide suivie d'une remontée tout aussi brusque. Par ailleurs, la situation de ce pays, doté d'un système politique unique et d'une gestion économique centralisée, ne facilite pas l'analyse et les comparaisons. Cela dit, à partir des indicateurs disponibles, la situation des femmes apparaît stable. Leur participation économique augmente, alors que celle des hommes diminue faiblement, tandis que la part des femmes dans l'emploi stagne.

Quant au Panama, l'ISDH, qui était plutôt stable en début de période, a connu une chute, entre 1995 et 1998, pour se stabiliser par la suite. La participation économique augmente pour les deux sexes, quoique de façon plus marquée chez les femmes. Le pourcentage d'emplois occupés par des femmes diminue, ce qui indiquerait que les femmes entreraient de plus en plus sur le marché du travail sans nécessairement parvenir à y trouver un emploi.

Conclusion

De façon générale, les données présentées illustrent la constance des disparités entre les hommes et les femmes au cours des 15 dernières années. Les évolutions à la baisse dans certains cas et sur certaines périodes sont compensées par des tendances inverses à d'autres moments. Nous aurions donc affaire, à l'échelle des Amériques, à des fluctuations temporaires plutôt qu'à des tendances de fond. La participation économique des femmes augmente bel et bien et les observations de l'ISDH montrent également que la condition générale des femmes s'améliore. Toutefois, puisque la part des emplois occupée par les femmes et les heures qu'elles consacrent au travail n'affichent pas d'améliorations constantes, il faut en conclure que la croissance de leur présence sur le marché du travail se fait dans des emplois n'offrant pas des conditions semblables à celles dont profitent les hommes et qu'elles y occupent toujours une place moins importante. La part du revenu qu'elle retire est, elle aussi, marquée du sceau de la disparité. De plus, le cas de l'Argentine illustre bien à quel point en temps de crise économique, l'augmentation de la part des femmes dans l'emploi (voir Tableau 5c). doit être interprétée avec circonspection.

Les disparités sont toutefois moins fortes dans les pays du Nord (États-Unis et Canada, y compris le Québec) que dans les pays du Sud. L'ISDH (Tableau I) permet d'isoler ces pays qui sont situés tout au haut du tableau, un peu à l'écart des autres. Le niveau de développement explique ce positionnement. En ce qui a trait à la participation économique (Tableau II), elle est non seulement plus grande pour les deux sexes réunis dans les pays du Nord, mais les femmes se démarquent également de leurs consoeurs du Sud, avec des pourcentages supérieurs d'au moins 6 % à ceux du pays le plus près, Haïti, avec toutes les réserves qui s'imposent concernant l'interprétation des données pour ce pays et que nous avons relevées plus tôt. Toutefois, il est vrai que la source des données diffère : pour les pays du Nord, les résultats ne proviennent pas de la CEPALC, comme pour les autres pays, mais bien de statistiques nationales. La part d'emplois occupés par les femmes (Tableau III et IV), quant à elle, n'est pas à son plus haut pour les pays du Nord. Certaines îles antillaises, comme la Jamaïque, les Bahamas et Sainte-Lucie, et un pays andin, la Colombie, affichent des résultats supérieurs à ceux du Canada et des États-Unis, mais ce n'est jamais d'une façon régulière. Par opposition, les résultats pour les États-Unis et le Canada sont très stables. Pour ce qui est du quotient des revenus moyens, les pays du Nord occupent aussi le haut du palmarès avec quelques pays des Antilles. D'ailleurs, le Québec s'illustre à ce chapitre en affichant le quotient le plus élevé, 71 % (voir tableau V). En bref, comme il fallait s'y attendre, en terme de participation au marché du travail, les disparités entre les hommes et les femmes sont plus faibles dans les pays du Nord.

Par ailleurs, les inégalités sont également moindres dans certains pays des Antilles. L'exemple d'Haïti est remarquable : malgré un très faible ISDH, lié au fait que l'IDH est déjà très bas, ce qui reflète le faible niveau de développement au regard des indicateurs compilés, la participation économique des femmes est celle qui se rapproche le plus de la participation dans les pays du Nord, et le salaire moyen des femmes est proportionnellement plus proche de celui des hommes, que dans la plupart des autres pays du continent. Dans la même veine, la Jamaïque, la Barbade et les Bahamas affichent des résultats qui sont apparentés à ceux que l'on rencontre dans les pays du Nord.

L'exemple d'Haïti montre aussi comment fonctionne l'ISDH. En effet, la faiblesse globale du développement, telle que calculée par l'IDH, donne l'impression que les inégalités entre les hommes et les femmes y sont beaucoup plus grandes que partout ailleurs, alors que ce n'est pas le cas, quand on prend en compte les autres indicateurs. Ainsi, l'égalité n'est pas la même égalité, lorsqu'elle est vécue dans le dénuement et le sous-développement ou dans l'abondance et le développement. Cette évidence nous conduit à conclure que, si les disparités entre les hommes et les femmes en regard de la participation économique s'avèrent un puissant révélateur des inégalités entre les sexes, il faut de toute nécessité prendre en considération le niveau de développement avant de porter jugement sur le sens et la portée des disparités repérées dans un contexte socio-économique donné.

Enfin, l'Amérique centrale est probablement le berceau des plus grandes inégalités en terme de participation au marché du travail. Le Guatemala, El Salvador, et le Honduras se retrouvent bien souvent dans les dernières positions dans les tableaux, tout comme certains pays d'Amérique du Sud, tels que le Paraguay, le Pérou et le Suriname. C'est probablement dans ces pays que les plus grandes améliorations sont attendues.

ANNEXE 1 : Description des indicateurs

L'indicateur sexo-spécifique du développement humain (ISDH)

Faisant écho aux autres indicateurs émanant du Rapport mondial sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Indicateur sexo-spécifique du développement humain (ISDH) vise à offrir une appréciation de l'écart entre les hommes et les femmes par rapport au développement. Cet indicateur est apparu pour la première fois dans le rapport sur le développement humain du PNUD de 1995, rapport spécifiquement axé sur cette question, tel qu'en témoigne le titre de la section *vue d'ensemble : The revolution for gender equality*¹⁴. De manière générale, les indicateurs du PNUD ont été développés pour contrebalancer l'utilisation du seul revenu (*income*) comme révélateur du bien-être des populations. En développant l'ISDH, le PNUD affirmait en plus que les inégalités entre les hommes et les femmes allaient à l'encontre du bien-être, non seulement des femmes, mais de l'ensemble de la population.

Principalement basé sur les mêmes observations que l'Indice de développement humain (IDH)¹⁵, cet indicateur cumule les disparités entre les hommes et les femmes relativement au revenu, à la longévité et à l'éducation et ce, pour chaque pays. Mathématiquement, il produit une réduction de l'IDH relative à l'inégalité entre les hommes et les femmes. Ainsi, l'ISDH repose sur une aversion des inégalités¹⁶, et un pays dans lequel il n'y aurait aucune différence entre les genres se verrait octroyer un ISDH équivalent à l'IDH.

Le résultat du calcul de l'indice est un nombre entre 0 et 1 qui ne peut être interprété de manière absolue. On ne pourrait pas dire, en lisant l'indice, que les inégalités entre les hommes et les femmes dans tel pays sont de «X», mais on peut l'utiliser de façon relative en observant l'évolution temporelle pour chaque pays ou en regardant la différence entre les pays.

De plus, il faut se rappeler que cet indicateur produit l'équivalent d'une diminution de l'IDH relative aux inégalités : il ne dépassera jamais l'IDH. Ainsi, un pays peu développé où les hommes et les femmes ont des conditions égales ne se verra pas attribuer un ISDH plus élevé qu'un pays à très fort IDH où il y a des inégalités plus marquées entre les hommes et les femmes. Il faut donc user de précautions et de rigueur lors de la lecture et de l'utilisation de cet indicateur.

Si le calcul de l'ISDH repose sur une aversion des inégalités, on peut par là lui reprocher son ethnocentrisme, tout comme le font Bardhan et Klasen (1999. : p.992). En effet, le calcul de l'ISDH repose sur un *a priori* égalitariste qui pourrait être considéré comme étant essentiellement *occidental* dans sa nature et dans son fondement. Nous croyons cependant, avec les inventeurs de l'indicateur (Anand et Sen, 1995), que l'égalité est un objectif louable. Toutefois, la critique de

¹⁴ Programme des Nations-Unies pour le développement (PNUD) (1995), Rapport sur le développement humain, Oxford et New York, Oxford University Press. (voir la bibliographie pour les liens internet).

¹⁵ Voir Yanick Noiseux, «Les indicateurs sociaux dans les Amériques : la pauvreté (1990-2005)», Dossier des Amériques, Observatoire des Amériques, Novembre 2005. En ligne : http://www.ameriques.uqam.ca/pdf/dossier_indicateur_pauvrete_vf.pdf

¹⁶ En fait, pour être exact, il faudrait souligner que l'ISDH calcule une différence naturelle entre l'espérance de vie des hommes et celle des femmes. On calcule que les femmes vivent en moyenne cinq ans de plus que leur compatriotes masculins.

Bradhan et Klasen ne s'arrête pas là. Ils reprochent à l'indicateur de donner trop d'importance aux disparités de revenus, alors que les inégalités relatives à l'espérance de vie et à l'éducation sont importantes. Ils montrent, par exemple, qu'au Qatar, le facteur d'abaissement de l'IDH provoqué par les disparités de revenu est tel que, pour obtenir le même effet avec l'espérance de vie, l'écart entre les hommes et les femmes devrait être de 54 ans¹⁷. Ainsi, malgré une volonté de prendre en compte d'autres éléments, le revenu demeure un élément central dans le calcul de cet indicateur.

Cependant, comme le présent dossier est consacré essentiellement à la participation au marché du travail, la surreprésentation du revenu dans le calcul de l'ISDH ne devrait pas réduire sa pertinence ou son utilité. Néanmoins, il est important de prendre bonne note de telles observations. Toutefois, la prise en compte du caractère relatif des inégalités salariales entre les pays riches et les pays pauvres fait en sorte que, pour un même écart de revenu entre les hommes et les femmes, l'inégalité pèsera plus lourd dans un pays riche que dans un pays pauvre. Cette différence n'entre pas suffisamment dans l'élaboration du calcul¹⁸. Malgré les critiques formulées à l'endroit de l'ISDH, il est tout de même intéressant d'observer l'évolution de cet indicateur, puisqu'il s'appuie sur de nombreuses observations et qu'il est disponible pour la quasi-totalité des pays des Amériques

Tableau I: Les observations constituant l'Indicateur sexo-spécifique de développement humain

Dimension	Longévité et Santé			Savoir			Niveau de vie décent	
	Espérance de vie de la population féminine à la naissance	Espérance de vie de la population masculine à la naissance	Taux d'alphabétisation des femmes (2/3)	Taux brut de scolarisation de la population féminine (1/3)	Taux d'alphabétisation des hommes (2/3)	Taux brut de scolarisation de la population masculine (1/3)	Revenu estimé du travail des femmes	Revenu estimé du travail des hommes
Critère								
Indice dimensionnel	Indice d'espérance de vie des femmes	Indice d'espérance de vie des hommes	Indice de niveau d'instruction des femmes		Indice de niveau d'instruction des hommes		Indice de revenu des femmes	Indice de revenu des hommes
Équivalent	Indice d'égalité pour la répartition pour l'espérance de vie		Indice d'égalité de la répartition pour le niveau d'instruction			Indice d'égalité pour le niveau de vie		

¹⁷ Pour la démonstration mathématique, se reporter à : Bardhan, Kalpana et Klasen, Stephan, *UNDP's Gender-Related Indices : A critical Review*. In World Development, vol, 27 No. 6, 1999, p. 994.

¹⁸ Cette critique provient de : Bardhan, Kalpana et Klasen, Stephan, *UNDP's Gender-Related Indices : A critical Review*. In World Development, vol, 27 No. 6, 1999, p. 987.

Indicateur sexo-spécifique de développement humain ISDH

Source : Rapport mondial sur le développement humain 2004 du PNUD.

Le taux de participation économique selon la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)

Contrairement à l'indicateur précédent, le taux de participation économique¹⁹ ne combine pas différentes observations pour rendre compte d'une situation, il présente directement le fruit d'une enquête particulière, ou plutôt d'un même type d'enquête mené dans différents pays.

Selon les méthodes de calcul de la CEPALC, le taux de participation à l'activité économique est le pourcentage de la population active de 10 ans et plus par rapport à l'ensemble de la population de 10 ans et plus. Les taux ici présentés sont des *tasas refinadas*, c'est-à-dire des taux raffinés produits à l'aide de projections modèles faites par le CELADE, l'institut démographique de la CEPALC²⁰.

Plus concrètement, on dira que la population économiquement active est la part de la population totale qui occupe un emploi, additionnée de celle qui, sans emploi de façon temporaire, est disponible pour travailler et fait des démarches actives pour se trouver un emploi. Pour le Canada, on dira que c'est la population qui a un emploi, additionnée de celle qui reçoit des prestations d'assurance-emploi. Ainsi, il n'est pas seulement question des personnes ayant un travail, mais également de celles qui pourraient en avoir un dans un avenir proche, ou en ont eu dans un passé pas si lointain. Lorsqu'on sépare ces données selon les sexes, on compare la population active des femmes par rapport à la population totale des femmes, et non par rapport à l'ensemble de la population.

Toutefois, les données de 2005 sont le résultat de projections statistiques calculées par la CELADE²¹. Pour cet indicateur, les données résultant des projections étaient disponibles jusqu'en 2015. Nous avons cru qu'il était préférable de présenter les données jusqu'en 2005 seulement.

Les emplois effectués par des femmes en regard des objectifs du millénaire

¹⁹ La CEPALC donne cette définition en espagnol du taux de participation : *Tasa de participación en la actividad económica : Se presentan las tasas clasificadas por sexo que corresponden al cociente entre la población económicamente activa de 10 años y más y la población total de esa misma edad de cada sexo, multiplicada por 100*. Réf : CEPALC : Rapport 2004, p.25.

²⁰ La méthode utilisée pour produire les projections statistiques est disponible sur le site de la CEPALC.

²¹ CEPALC, Rapport 2004, p. 22.

En septembre 2000, l'Assemblée générale de l'ONU adoptait la Déclaration du millénaire. Cette déclaration énumère des valeurs fondamentales qui doivent sous-tendre les relations internationales au vingt et unième siècle. Les États ont ensuite défini des objectifs clefs dans les domaines établis par ces valeurs. Des indicateurs ont également été identifiés afin de mesurer les progrès réalisés par rapport aux objectifs. L'une de ces valeurs, l'égalité, traite spécifiquement de la situation entre les hommes et les femmes, et elle vise à promouvoir l'égalité entre les sexes.

Parmi les objectifs découlant de la déclaration, celui de l'égalité entre les hommes et les femmes, de même que celui de renforcer le positionnement politique des femmes, ont conduit à la compilation de quatre indicateurs. Celui qui est présenté ici donne la part des emplois occupés par des femmes dans les secteurs non agricoles. Les données disponibles dans ces banques de données proviennent de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Ces données sont intéressantes dans la mesure où elles permettent de comparer directement les hommes et les femmes par rapport au travail. Alors que les données sur la population économiquement active donnent une appréciation de la part de la population qui s'inscrit dans le marché du travail, par rapport à la population du même sexe, celles des emplois effectués par des femmes donnent la proportion des femmes qui travaillent par rapport à l'ensemble des travailleurs et travailleuses. On calcule la part des hommes en soustrayant cet indicateur de 100 %. Ainsi, lorsque les femmes comptent pour 40 % de la main-d'œuvre, c'est que les hommes comptent pour 60 %.

Proportion du revenu des femmes par rapport à celui des hommes selon *Control Ciudadano*.

Cet indicateur simple fut extrait du rapport de l'organisation *Control Ciudadano (Social Watch)*. Il indique le rapport entre le revenu des femmes et celui des hommes. Le chiffre disponible est tout simplement le quotient entre le revenu moyen des femmes et le revenu moyen des hommes (revenu moyen des femmes / revenu moyen des hommes). Un tel rapport permet d'observer les inégalités de revenu sans que le regard soit entravé par la valeur des monnaies, les taux de change, et autres différences de la sorte. En extrayant le quotient, la valeur des monnaies est annulée. Les données ne présentent malheureusement pas l'évolution de ce rapport au cours des 15 dernières années comme le font les autres indicateurs. Il présente les informations les plus récentes disponibles depuis 1991. Les chiffres demeurent éloquentes. Il faut quand même veiller à bien lire les chiffres, puisqu'il s'agit d'une division du revenu moyen des femmes par celui des hommes, une égalité entre les sexes donnera un quotient de 100 % et non de 50 %. Un quotient de 50 % signifierait plutôt que les femmes gagnent en moyenne la moitié du revenu moyen des hommes.

Heures de travail²²

²² Les définitions sont tirées du site de l'Organisation Internationale du travail (OIT). Celles-ci furent adoptées par la 10^e conférence des statisticiens du travail tenue à Genève en 1962. Les définitions originales sont en anglais, nous présentons ici une adaptation libre.

Il existe principalement deux formes de calcul des heures travaillées en moyenne par semaine. D'une part, il y a le calcul des heures réellement travaillées et, d'autre part, celui des heures payées pour un travail.

Les heures réellement travaillées doivent inclure :

- a) les heures travaillées durant une période normale de travail;
- b) les heures supplémentaires pendant une période normale;
- c) les heures de préparation au travail faites sur les lieux du travail (nettoyage, installation de matériel...);
- d) les heures passées au lieu de travail à attendre par manque de travail, bris ou accident, ou les heures passées au lieu de travail sans travailler, mais rémunérées parce que garanties par contrat avec l'employeur;
- e) Les temps de courtes pauses (pause-café...) passés au travail.

Les heures réellement travaillées doivent exclure :

- a) les heures payées, mais non travaillées (congé, vacances...);
- b) pauses de repas;
- c) le temps de déplacement pour se rendre au travail.

Le calcul des heures payées ne repose pas sur une définition claire, parce que les situations nationales diffèrent trop en regard des heures payées, mais non travaillées. On sait cependant que le calcul des heures payées inclut, en plus des heures travaillées, les congés payés et autres dispositions du même genre.

Dans les deux cas, les données recueillies proviennent de sondages des registres de paie des entreprises ou de recensements effectués auprès des foyers. Elles proviennent bien souvent des mêmes sources que celles qui fournissent les informations sur le salaire et l'emploi en général. Le taux moyen d'heures travaillées ou d'heures payées se calcule en divisant le nombre total d'heures (travaillées ou payées selon le cas) par le nombre de travailleurs et de travailleuses compris dans l'échantillon observé.

La compilation des statistiques conduit à distinguer entre les employés salariés (*wage earners*), dont le salaire se calcule par un taux horaire, et les employés payés par appointement²³ (*employees*).

S'il est difficile de comparer les différents pays, tant les méthodes de calcul peuvent varier, les observations sont souvent constantes pour chacun des pays et il est ainsi possible d'observer la variation des heures travaillées dans chacun des pays pris isolément.

²³ L'appointement est un salaire fixe établi sur une base mensuelle ou annuelle.

Bibliographie

- **Rapports institutionnels et organisationnels**

Programme des Nations Unies pour le développement, les différentes parutions du Rapport mondial sur le développement humain : disponibles en ligne sur le site général du PNUD : www.undp.org

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), Rapport 2004 intitulé *Statistical Yearbook for Latin America and the Caribbean*. disponible en ligne sur le site : <http://www.eclac.org/>

Forum économique mondial (2005) : Women's Empowerment: *Measuring the Global Gender Gap* . disponible en ligne sur le site : <http://www.weforum.org/>

Social Watch (Control Ciudadano)

- Rapport 2004 intitulé : *Fear and Want. Obstacles to Human Security*. Instituto del tercer mundo.

Ce rapport contient différents articles sur la question des inégalités entre les sexes :

- June Zeitlin, Doris Mpoumou : *No human security without gender equality*.
- Marina Fe B. Durano : *Women's agency in the midst of crisis*.
- Amanda Cecilia Muñoz Moreno, Norma Enríquez Riascos *The most unequal of the unequal*.

- Rapport préliminaire de 2005 intitulé : *Advanced Social Watch report 2005 : unkept promises*. Disponible sur le site www.socialwatch.org

Organisation internationale du travail Rapport 2004 intitulé : *Panorama Laboral : America latina y el Caribe*. Disponible sur le site : www.oit.org.pe

- **Articles et critiques**

Anand, Sudhir et Amartya Sen : *Gender Inequality in Human Development: Theories and Measurement*. Occasional paper no.19 du PNUD

Bardhan, Kalpana et Stephan Klasen (1999): *UNDP's Gender-Related Indices : A critical Review*. In *World Development*, vol, 27 No. 6 pp.985 à 1010

Marcoux, A. (1998) : *The Feminization of Poverty: Claims, Facts and Data Needs*. In *Population and Development Review*, 24 (1), pp131–139. New York.

Perret, Bernard (2002) : *Indicateurs sociaux, États des lieux et perspectives*. Séminaires Dares (texte complet téléchargeable sur le site du CERC <http://www.cerc.gouv.fr/>)

Il est également suggéré de consulter les notes techniques des rapports sur le développement humain du PNUD des années 1995 et 1999.

- **Sites Internet**

Bureau of labor statistics des États-Unis : <http://www.bls.gov/>

Statistique Canada : <http://estat.statcan.ca>

LABORSTA, le site de statistiques de l'Organisation internationale du travail :
<http://laborsta.ilo.org>

Les statistiques de l'ONU : <http://unstats.un.org/>
Dont la page sur les statistiques sur les sexes :
<http://unstats.un.org/unsd/pubs/gesgrid.asp?mysearch=women+gender>
<http://unstats.un.org/unsd/demographic/products/indwm/indwm2.htm>

Site de la **CEPALC** donnant des statistiques sur les sexes :
http://www.eclac.org/mujer/proyectos/perfiles/comparados/comp_trabajo.htm

Site internet de **UNIFEM** : fonds de développement des Nations unies pour les femmes
<http://www.unifem.org/>

Site internet **CEDAW** (Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women) : <http://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/>

Site internet **Women Watch** des Nations unies : <http://www.un.org/womenwatch/>

Sur les budgets orientés en fonction des sexes : <http://www.presupuestoygenero.net/>